association des maires

VILLE & BANLIEUE

de France

rapport d'activités 2010

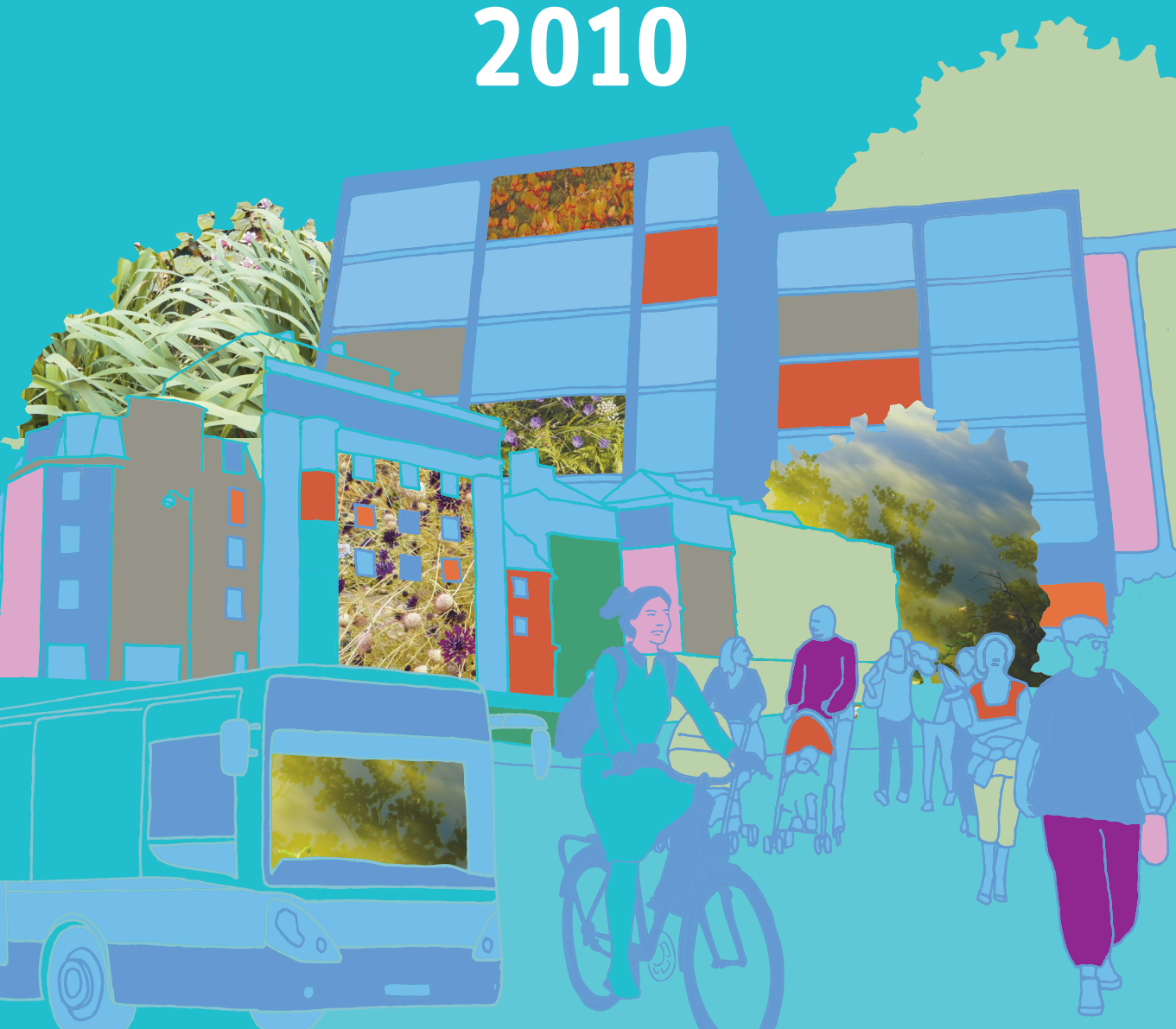

association des maires

VILLE & BANLIEUE

de France

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

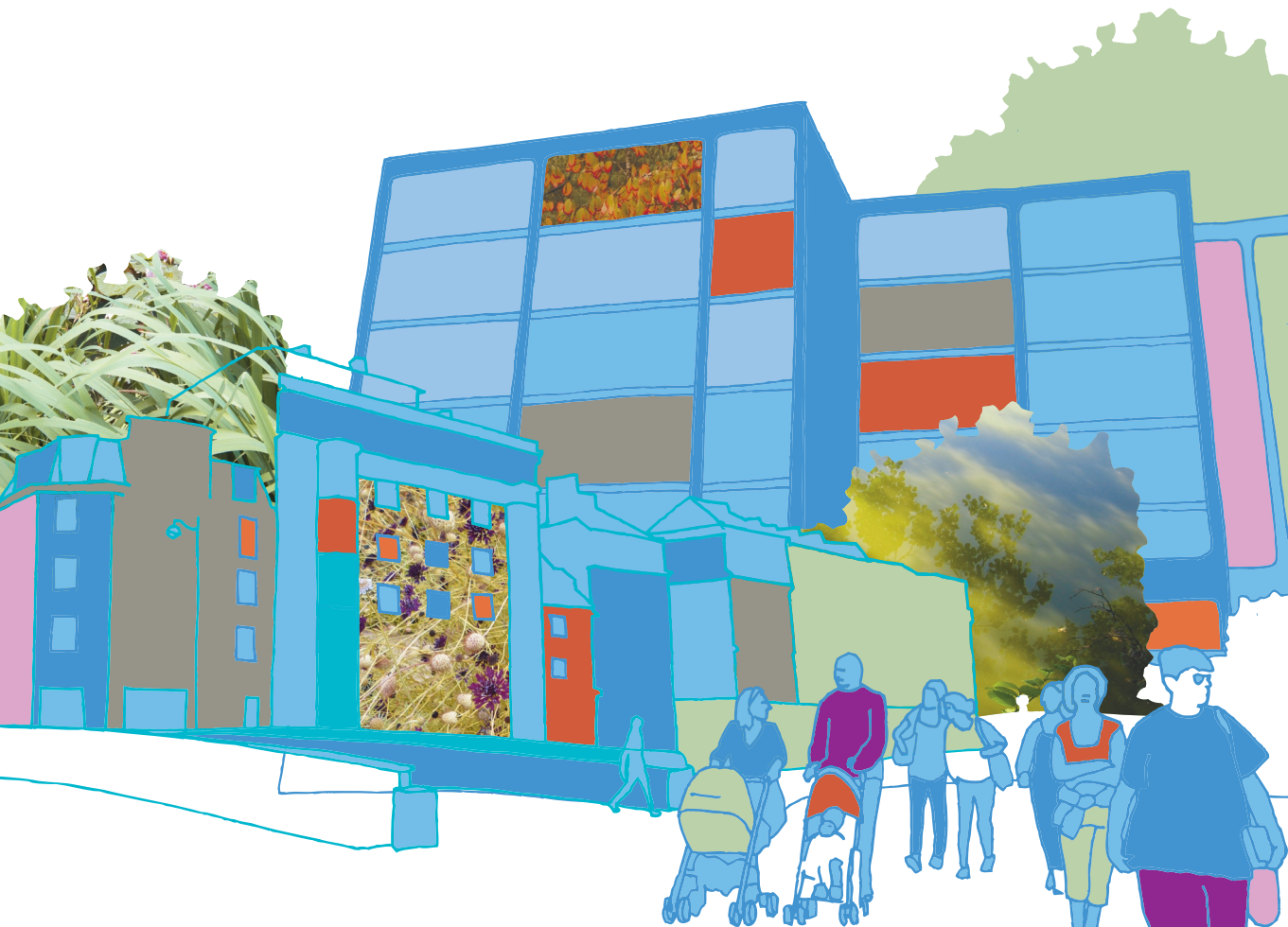

SOMMAIRE

1- Les membres du bureau et du CA de Ville et Banlieue élus le 14 octobre 2010 à Trélazé 4

2- Temps forts : « Lettre à ceux qui ignorent les banlieues » et Appel de Trélazé 6

3- Politique de la ville, renouvellement urbain 12

4- Logement – Habitat – Projets urbains 20

5- Développement durable 26

6- Finances locales 32

7- Réforme territoriale – Paris Métropole et Grand Paris 38

8- Sécurité urbaine - Prévention 42

9- Laïcité - Discriminations 48

10- Partenariats 52

11- Réunions statutaires et commissions de travail 58

12- Rappel chronologique des activités 2010 60

1

Membres du bureau

Président
Claude DILAIN
président de la CA Clichy-Montfermeil,
maire de Clichy-sous-Bois 93

1ère Vice-Présidente
Catherine ARENOU
maire de Chanteloup-les-Vignes 78

Vice-Présidents

Damien CAREME
conseiller régional Nord Pas-de-Calais,
maire de Grande-Synthe 59

Alain CAZABONNE
vice-président de la CU de Bordeaux,
maire de Talence 33

Dominique GILLOT
ancienne ministre,
1ère vice-présidente du conseil général,
maire d'Eragny-sur-Oise 95

Jean-Luc LAURENT
vice-président de la région Ile-de-France,
maire du Kremlin-Bicêtre 94

Jean-Yves LE BOUILLONNEC
député, maire de Cachan 94

Gilles LEPROUST
1er vice-président de Le Mans Métropole,
maire d'Allonnes 72

François PUPPONI
député, maire de Sarcelles 95

Secrétaire Général

Renaud GAUQUELIN
conseiller général, maire de Rillieux-la-Pape 69

Trésorier

Jean TOUZEAU
vice-président du Conseil général de la Gironde,
maire de Lormont 33

Membres de droit

Pierre BOURGUIGNON
député, maire de Sotteville-lès-Rouen 76

Pierre CARDO
président de la CA des Deux Rives de la Seine 78

Jacques FLOCH
ancien ministre, maire honoraire de Rezé 44

Membres du bureau

Marc GOUA
député, maire de Trélazé 49

Annie GUILLEMOT
conseillère générale, maire de Bron 69

Renzo SULLI
conseiller général, maire d'Echirolles 38

Claude VAZQUEZ
conseiller général, maire de Grigny 91

Conseil d'administration

Yasmine BOUDJENAH
1ère maire-adjointe de Bagneux 92

Jean BOUTRY
vice-président de la CA d'Annecy,
maire de Cran-Gevrier 74

Marie-Christine CARVALHO
vice-présidente de la CA du Val d'Orge,
maire-adjointe de Morsang-sur-Orge 91

Christophe CHAILLOU
conseiller général,
maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle 45

Maurice CHARRIER
vice-président du Grand Lyon,
conseiller municipal de Vaulx-en-Velin 69

Jean-Jacques CHATEL
conseiller général,
maire de Mainvilliers 28

Jean-Luc DEROO
vice-président de Lille Métropole,
maire d'Halluin 59

Chantal DUCHENE
adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine 94

Jean ESMONIN
conseiller général,
maire de Chenôve 21

Christophe GIRARD
adjoint au maire de Saint-Denis 93

Patrick JARRY
conseiller général,
maire de Nanterre 92

Jean-Claude KENNEDY
1er maire-adjoint de Vitry-sur-Seine 94

Jean-Pierre KUCHEIDA
député, maire de Liévin 62

Serge LAMAISON
conseiller général,
maire de Saint-Médard-en-Jalles 33

Xavier LEMOINE
vice-président de la CA Clichy-Montfermeil,
maire de Montfermeil 93

Patrick MAGRO
vice-président de la CU Marseille Provence Métropole,
1er maire-adjoint de Septèmes-les-Vallons 13

Jean-Louis MARSAC
vice-président de la CA Val de France,
1er maire-adjoint de Villiers-le-Bel 95

Rachid MAZIANE
adjoint au maire de La Seyne-sur-Mer 83

Yannick PIAU
vice-présidente de la CA du Val-de-Bièvre,
maire-adjointe de l'Haÿ-les-Roses 94

René PROBY
conseiller général
maire de Saint-Martin-d'Hères 38

Gilles RETIERE
1er vice-président de la CU de Nantes,
maire de Rezé 44

Rodolphe THOMAS
1er vice-président de la CA de Caen-la-Mer,
maire d'Hérouville-Saint-Clair 14

Saïd YAHIAOUI
1er adjoint au maire de Vaulx-en-Velin 69

2

Retour sur les temps forts de 2010

22 mai

« Lettre à ceux qui ignorent les banlieues »

une tribune - manifeste de Claude Dilain signée par de nombreux élus locaux et nationaux

Que représentent les banlieues et leurs habitants pour ceux qui nous gouvernent ? Face aux ajournements successifs des réformes en cours - géographie prioritaire, contrats de ville, DSU et péréquation financière entre collectivités - face aux gestes d'indifférence et aux frilosités d'un certain nombre de responsables politiques... le Président de Ville et Banlieue lance dans le « Journal du dimanche » un cri d'alarme et d'indignation. Un appel qui, une fois n'est pas coutume, n'est pas resté sans écho.

Lettre à ceux qui ignorent les banlieues

Par Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, président de Ville et Banlieue

Faudra-t-il de nouvelles émeutes pour que les pouvoirs publics s'intéressent à nos villes et à ceux qui y vivent ? Il ne s'agit pas seulement de délinquance, des trafics ou de la violence qui seuls parviennent à capter l'attention des médias. Au-delà de l'insécurité, inacceptable, nous subissons, et chaque jour davantage, l'enclavement, le chômage, l'échec scolaire, le mal logement, et une pénurie des services publics. Les habitants souffrent au quotidien, et nourrissent un sentiment d'abandon qu'une grande partie de la société française a du mal à concevoir.

Le taux d'abstention record aux dernières élections dans certains quartiers n'est d'ailleurs qu'un signe supplémentaire de la défiance des habitants de ces quartiers vis à vis de la capacité du politique à changer cette situation.

Les conséquences de cette détresse, associées à la « peur des ghettos » ressenties par ceux qui ne vivent pas en banlieue, ne sont pas que locales. Elles renforcent la fragmentation sociale et urbaine : souhaitons-nous vivre dans une société « balkanisée » ? Le sentiment de ne pas vivre « dans le même monde », partagé tant par les habitants des ghettos que par ceux qui y sont extérieurs, met en cause non seulement la cohésion sociale mais aussi notre pacte républicain.

Sans débat, sans même s'en rendre compte, la France est en train de changer de société : la liberté, l'égalité, la fraternité sont menacées au profit de « l'entre soi » et de l'inégalité.

Les maires de banlieue sont en colère. Ils ne cessent d'interpeller les pouvoirs publics sur ces dangers. En vain. La Secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville elle-même en est réduite à écrire au Premier Ministre pour s'inquiéter des retards pris sur la réforme des politiques en faveur des quartiers les plus difficiles.

Cette réforme de la politique de la ville, associée à la réforme territoriale et des finances locales, semble trop technique pour s'imposer politiquement et médiatiquement. Elle est au contraire au coeur de notre projet de société et nous donnera peut être les outils qui nous permettront de lutter contre les inégalités territoriales et la relégation de catégories entières de population aux marges de la société.

Les élus de banlieue ont fait des propositions, restées aujourd'hui sans réponses.

Tant attendue, l'installation prochaine du Conseil National des Villes par le Premier ministre, doit être l'occasion d'une mobilisation politique réelle en faveur des banlieues les plus difficiles, avant qu'il ne soit trop tard.

15 juillet
Les réseaux associatifs répondent à Ville et Banlieue

Regroupés au sein de la FONDA, cinq grands réseaux d'acteurs de la politique de la ville, de l'action sociale, du développement local et de l'action citoyenne répondent favorablement à l'appel de Claude Dilain. Ils mettent en avant les ressources et les initiatives existant dans les quartiers populaires, appellent les responsables politiques à « valoriser leurs capacités citoyennes » et développer des politiques locales « d'empowerment ».

Lettre ouverte

« Valoriser la capacité citoyenne des quartiers populaires ».

Suite à la «lettre à ceux qui ignorent les banlieues» publiée par Claude Dilain dans le Journal du Dimanche le 24 mai dernier, cinq réseaux associatifs se sont associés pour porter un texte qui prolonge cette lettre, afin de mettre en avant les initiatives citoyennes des quartiers populaires et promouvoir l'empowerment.

Les associations soussignées, acteurs de terrain de la politique de la ville, témoignent de la nécessité d'associer l'énergie et la créativité des populations concernées.

La crise sociale sans précédent que nous traversons jette une lumière crue sur l'aggravation de la relégation sociale d'une partie croissante de la population, sur le fossé qui se creuse, chaque jour plus infranchissable, entre le monde des inclus et celui des exclus. Ceux qui y sont assignés se trouvent non seulement dans l'incapacité d'accéder aux biens et services de l'espace public mais, plus gravement encore, dans l'incapacité de faire valoir leur droit d'y accéder.

Ceux qui se battent à leurs côtés, élus locaux, agents des services publics, associations, manquent de soutien et de reconnaissance de leur travail. Les habitants des quartiers se sentent ainsi délaissés, hors du champ de la représentation, invisibles, mis « hors jeu » de la vie publique, de la citoyenneté. Pas étonnant qu'ils ne croient plus à la capacité des politiques de changer leur situation. Pourtant malgré le cumul des difficultés, ces quartiers possèdent une richesse humaine et une créativité sociale considérables. Leurs habitants y déploient nombre d'actes de solidarité, d'initiatives civiques et économiques, méconnues et laissées en friches par les politiques publiques.

A l'initiative de Claude Dilain, des maires de banlieue ont exprimé leur colère et alerté « ceux qui ignorent les banlieues ». En appui à ce cri d'alarme nous affirmons que la politique de la ville doit d'abord reposer sur une volonté politique plus affirmée et sur davantage de solidarité nationale, notamment sur le plan financier. Elle a surtout besoin qu'on fasse place à une participation active des populations concernées. Leurs initiatives et leurs associations doivent être sécurisées dans leur rôle de partenaires durables des politiques publiques. Sans la mobilisation de cette ressource, aucune « politique de la ville » ne peut réussir.

Nous devons franchir un pas que la France n'a jamais osé franchir, celui de l'« empowerment » : ouvrir aux habitants de ces quartiers l'accès à la capacité politique pour qu'ils soient les auteurs de la définition de leurs besoins et les coproducteurs des réponses à y apporter pour le développement social de leur territoire. Ne pas les enfermer dans un statut de consommateurs passifs des politiques publiques mais les reconnaître comme citoyens actifs capables de prendre collectivement en main leur propre développement et celui de leur environnement, de porter eux-mêmes leur parole et de conduire leurs projets. Compter sur leurs engagements, leurs convictions, leurs compétences. Bref appuyer cette reconquête de leur dignité civique, de leur pleine citoyenneté, et leur en donner les moyens.

Notre époque ne peut plus se satisfaire de mesures visant à acheter à la marge la paix sociale. C'est notre culture politique qu'il faut faire évoluer et transformer. Nous, acteurs de terrain des politiques de la ville, sommes prêts à relever ce défi.

Signataires :
Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ)
Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF)
Association des directeurs de plans locaux pour l'insertion et l'emploi (EUROPLIE)
Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS)
Inter-réseau des professionnels du développement social urbain (IR-DSU)

15 octobre

L'appel de Trélazé : pour des accords de Matignon sur les banlieues

A l'invitation de Marc Goua, député du Maine-et-Loire et maire de la ville, l'Association tient à Trélazé son Assemblée générale annuelle et un colloque intitulé « Des banlieues en action, des agglomérations efficaces », incluant des visites de l'opération de renouvellement urbain.

Pourquoi Trélazé ? Pour revenir aux sources de Ville et Banlieue, née en Pays de Loire il y a presque 30 ans à l'initiative de Jacques Floch, alors député et maire de Rezé, dans l'agglomération de Nantes. Pour rappeler que Ville et Banlieue, ce ne sont pas seulement des banlieues qui flambent ou des villes en très grande difficulté, mais aussi des communes populaires, des communes périphériques de grande diversité ethnique, culturelle et sociale. Enfin, pour rétablir l'équilibre interne entre l'Ile-de-France et les régions en organisant, après plusieurs événements dans la région capitale, un rassemblement en Maine-et-Loire.

L'appel de Trélazé prolonge et amplifie celui du 22 mai, alerte sur la situation des banlieues et, par l'interpellation du Premier Ministre, insiste une fois de plus sur l'indispensable action coordonnée de tous les ministères en faveur des quartiers populaires et de leurs habitants.

association des maires
VILLE & BANLIEUE
de France

L'appel de Trélazé : des Accords de Matignon pour les banlieues

Les maires de Ville & Banlieue réunis à Trélazé, ce 15 octobre 2010, en appellent à des « Accords de Matignon pour les banlieues ».
Constatant que la politique de la ville est en panne, alors que les inégalités sociales et territoriales s'aggravent, les maires en appellent directement au Premier Ministre, pour organiser à Matignon, sous l'autorité de celui-ci, une négociation avec l'ensemble des élus locaux concernés, afin d'élaborer des propositions et obtenir des accords engageant l'ensemble des ministères.
L'implication totale du Premier Ministre est la seule garantie de la mise en œuvre gouvernementale de ces accords avec les acteurs concernés.

Aujourd'hui, les maires réunis à Trélazé demandent :
• la création d'un fonds national de péréquation de 2 milliards d'euros, à la mesure des enjeux de solidarité, pour l'égalité de pouvoir d'achat entre les communes,

• la poursuite du programme national de rénovation urbaine (PNRU 2), la promotion du logement social favorisant les maires bâtisseurs, la résorption de l'habitat indigne et des copropriétés dégradées,

• une sécurité urbaine efficace, reposant sur une définition claire des responsabilités des différents acteurs, et des moyens renforcés en matière de prévention et de présence policière sur le terrain

• des Contrats de Territoire intégrant les problématiques de développement durable, environnementales comme de participation citoyenne,

• la suppression des articles de la réforme territoriale qui entravent la liberté pour les communes en difficulté de rechercher tous les financements nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Ville et Banlieue à Trélazé

Communauté d'agglomération d'Angers

Les jeudi 14 et vendredi 15 octobre 2010

DES BANLIEUES EN ACTION, DES AGGLOMÉRATIONS EFFICACES

A la veille d'une nouvelle génération de contrats de villes, de la réforme territoriale et de celle des finances locales qui vont faire évoluer le «bloc communal», Ville et Banlieue réunit ses maires et ses partenaires de travail, élus et professionnels.

Au-delà du dialogue engagé avec les associations d'élus urbains, elle poursuit le débat avec le Conseil National des Villes, les professionnels de la ville, chefs de projet, urbanistes et consultants.

• Jeudi 14 octobre à Trélazé et à Angers

14h - 17h **Visite de l'opération de renouvellement urbain de** Trélazé
17h - 18h30 **Assemblée générale statutaire de Ville et Banlieue à** Trélazé
à partir de 19h **Soirée et dîner à** Angers

• Vendredi 15 octobre

9h15 - 16h **Colloque à** Trélazé

association des maires
VILLE & BANLIEUE
de France

12 rue Popincourt
75011 Paris
tél. 01 47 00 27 00
fax. 01 47 00 38 36
ville.et.banlieue@wanadoo.fr

DES BANLIEUES EN ACTION, DES AGGLOMÉRATIONS EFFICACES

Vendredi 15 octobre 2010

Salle des Fêtes Louis Aragon, Trélazé

9h Ouverture des travaux
- **Marc Goua,** député, maire de Trélazé
- **Jean-Claude Antonini**, maire d'Angers, président de la CA d'Angers, vice-président de l'AMGVF
- **Claude Dilain,** maire de Clichy-sous-Bois, président de la CA Clichy-Montfermeil, président de Ville et Banlieue

9h30-10h45 Quelles agglomérations voulons-nous construire ? avec quelles solidarités ?
- **Dominique Gillot,** maire d'Eragny-sur-Oise, 1ère V-P du conseil général du val d'Oise
- **Xavier Lemoine,** maire de Montfermeil, vice-président du CNV
- **François Pupponi,** député, maire de Sarcelles
- **Emilie Thérouin,** adjointe au maire d'Amiens, membre du bureau du FFSU

10h45-12h Quels projets urbains, quelles formes d'habitat souhaitons-nous ?
- **Jean-Yves le Bouillonnec,** député, maire de Cachan, président de Paris-Métropole
- **Hervé Chevreau,** maire d'Epinay-sur-Seine, V-P de Plaine-Commune
- **Patrick Jarry,** conseiller général, maire de Nanterre

12h-13h15 Quels dispositifs de travail élus/professionnels pour des politiques complexes?
- **Catherine Arenou,** maire de Chanteloup-les-Vignes
- **Jean-Paul Lebas**, président de l'ACAD
- **Gilles Leproust,** 1er vice-président de Le Mans Métropole, maire d'Allonnes
- **Jean Touzeau,** maire de Lormont, vice-président du Conseil général de la Gironde

13h15-14h15 Buffet sur place

14h15-15h30 Comment articuler développement durable et politique de la ville ?
- **Nathalie Appéré,** 1ère adjointe au maire de Rennes, vice-présidente du CNV
- **Marcel Belliot,** délégué général de la FNAU
- **Yasmine Boudjenah,** 1ère adjointe au maire de Bagneux
- **Chantal Duchène,** adjointe au maire d'Ivry-sur-Seine

15h30-16h Conclusions par **Claude Dilain,** président de Ville et Banlieue

animateur des débats : Stéphane Bugat, journaliste et consultant

Extrait du journal La Croix - 20 octobre 2010

Trois maires de « banlieues atypiques » prennent la parole

Cent vingt communes de banlieue se sont réunies la semaine dernière à l'initiative de l'Association des maires ville et banlieue. Loin de l'Île-de-France, qui concentre la moitié des zones urbaines sensibles de l'Hexagone, les maires de petites banlieues cherchent eux aussi des solutions

TRÉLAZÉ (Maine-et-Loire), un modèle social qui bute sur des problèmes d'intégration.

Avec ses puits d'extraction qui pointent vers le ciel et ses nombreux terrils, Trélazé transporte le passant dans un paysage que l'on pourrait croire du Nord. Environ 200 mineurs continuent à y creuser la roche pour extraire l'ardoise qui tapisse les toits du paysage angevin. La commune de 12 000 habitants, qui employait autrefois sous terreprès de 3 000 personnes, est vite devenue un creuset de nationalités

mêlant des origines bretonnes, polonaises, espagnoles, portugaises, maghrébines et africaines. Puis avec le ralentissement de l'activité ardoisière sont venus le chômage, la précarité, et les tensions urbaines. « Nous ne rencontrons pas tout à fait les mêmes difficultés que dans les villes de banlieue francilienne, constate le maire **Marc Goua**. Par exemple, nous avons un problème d'alcoolisme contre lequel nous avons développé un contrat urbain de cohésion sociale. Les musulmans, eux, ne sont pas touchés par ce fléau. La religion les protège. » Parmi les 31 communes de l'agglomération, la diversité culturelle et ethnique de Trélazé fait figure d'exception. Mais l'intégration n'y avance qu'à petits pas. « 39 % des habitants de la ville, majoritairement d'origine étrangère, ont moins de 25 ans. Ils ont du mal à se faire accepter en dehors de la ville, poursuit Marc Goua. J'ai dû batailler pour que les bus du soir, qui ne passaient plus au-delà de 22 h 30, puissent prolonger leur service jusqu'à minuit et demi. »

Trélazé n'en demeure pas moins un modèle de politique sociale, au point que l'association Ville et Banlieue, qui regroupe une grande partie des maires des communes populaires, a décidé d'y réunir un congrès vendredi dernier. Les logements sociaux de la cité ouvrière, très tôt engagée dans les programmes de l'Agence nationale de rénovation urbaine, ont quasiment tous été rénovés. La mairie a mis en place un conseil des représentants d'origine étrangère et un comité interreligieux, réuni chaque trimestre, ce qui a largement contribué à l'apaisement de la ville. Aujourd'hui, l'enjeu majeur demeure la lutte contre le chômage. « Ici, il y a des enfants qui n'ont jamais vu aucun membre de leur famille partir au travail », alerte Marc Goua. Depuis 1996, Trélazé a accueilli 230 nouvelles entreprises, équivalant à 2 000 emplois, et la ville entend encore convertir ses friches industrielles en zones d'activité.

ALLONNES (Sarthe), un vivre-ensemble à l'équilibre précaire

Une église logée sur une petite place, entourée de ruelles et de maisons basses. Jusque dans les années 1960, Allonnes était un village d'un peu plus de 200 habitants. Aujourd'hui, il en compte 18 500 et un grand ensemble de 1 000 logements borde ces vestiges du passé. Il a été construit pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre de l'industrie automobile, aujourd'hui exsangue dans la région. Dans cette ville fortement touchée par le chômage, les trois quarts des habitants vivent en zone urbaine sensible et 60 % d'entre eux, en situation de grande précarité, sont exonérés de taxe d'habitation. Ils n'ont cependant pas connu de phénomènes d'émeute en 2005. Essentiellement grâce aux respirations d'une commune encore semi-rurale, selon le maire **Gilles Leproust**, qui entretient cet atout géographique. « À Allonnes, les jeunes en manque d'espace privé ne traînent pas dans les cages d'escaliers, contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres quartiers populaires, souligne l'élu. Ils se retrouvent dans le bois, juste à proximité, dans lesquels des barbecues ont été installés, ou au bord de la Sarthe, où les femmes seules avec enfant peuvent se rendre grâce à un réseau gratuit de navettes. Ces micro-actions, qui mélangent jeunesse et famille, sont des petits riens qui permettent de maintenir un vivre-ensemble à l'équilibre néanmoins très précaire.»

LA SEYNE-SUR-MER (Var), comment attirer les classes moyennes

Sur la bande littorale Provence-Côte d'Azur, La Seyne-sur-Mer (60 000 habitants) tranche avec le cadre idyllique des villes voisines prisées par les touristes et les personnes âgées venues trouver une retraite ensoleillée. Dans la commune balnéaire, qui autrefois attirait les ouvriers sur son chantier naval, un habitant sur trois vit dans un quartier labellisé par les politiques de la ville. L'inactivité professionnelle, très élevée, atteint 50 % chez les moins de 25 ans. L'insécurité n'y est cependant pas plus élevée que dans les villes voisines. « Nous n'avons jamais vraiment connu de tensions pendant la période estivale, explique le maire **Marc Vuillemot**. Les jeunes sont sur la plage. La mer, ressentie comme un patrimoine partagé, gomme le sentiment d'exclusion. » Avec 25 kilomètres de littoral, Marc Vuillemot pense en outre avoir toutes les cartes en main pour développer sa ville sur le plan touristique. Selon l'élu, l'enjeu est d'attirer les classes moyennes et supérieures pour augmenter les ressources en impôts locaux, essentielles pour épauler les habitants les plus pauvres. Un projet de casino, à l'étude, devrait apporter des recettes supplémentaires. Petit bémol : pour arriver au centre-ville, au bout d'une presqu'île, les habitants doivent traverser les quartiers sensibles. « Beaucoup de gens partent de la ville et quand je fais un apéro d'accueil des nouveaux résidents, ces derniers avouent ne pas se sentir en sécurité », alerte Marc Vuillemot. Une représentation négative qui devrait s'estomper peu à peu. Aujourd'hui, la moitié des quartiers populaires ont été rénovés. Restent 867 logements à détruire et autant de foyers à reloger. Après d'âpres négociations avec les villes voisines, où la part de logements sociaux ne dépasse pas 5 %, le maire a obtenu que 200 d'entre eux puissent vivre ailleurs au sein de l'agglomération.

JEAN-BAPTISTE FRANCOIS

14 novembre

Maurice Leroy, nouveau ministre de la Ville

3

Politique de la ville, renouvellement urbain

Persuadés que nous sommes que la politique de la ville doit relever, soit d'un poste interministériel haut placé dans la hiérarchie gouvernementale - ce qui n'était pas le cas du secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, avec lequel nous avons par ailleurs beaucoup travaillé - soit directement du Premier Ministre, nous nous sommes efforcés de porter nos débats à ce niveau... sans obtenir toujours de réponses, ni même être entendus.

Nous avons adressé au Premier Ministre le **Manifeste commun aux trois associations d'élus**, l'avons interpellé suite à la **mise en place du CNV**, avons demandé à Trélazé des « **accords Matignon pour les banlieues** ». Nul mieux que le Premier d'entre eux ne peut imposer à l'ensemble des ministres que le droit commun de l'Etat s'impose partout, y compris dans les villes et quartiers les plus défavorisés.

Par ailleurs, en dépit de multiples rencontres et consultations, et de la mobilisation concertée avec les Grandes villes et l'ACUF, la réforme de la politique de la ville annoncée en 2009 est encore, fin 2010, un chantier inachevé. Nous avions demandé le maintien des zonages, réformés et réactualisés, mais la réforme souhaitée a été repoussée et la phase d'expérimentation, engagée sur des contours flous. De son côté, le PNRU arrive à échéance fin 2011, et à fin 2010, nul ne pouvait dire si une suite lui serait donnée.

Parallèlement, l'Association ne manque pas de rappeler que la politique de **la ville réformée ne prendra son efficacité qu'avec celle des finances locales**, avec une architecture repensée dans le sens d'une péréquation efficace des ressources entre collectivités.

26 janvier

Vers une position commune des associations d'élus urbains

Les élus à la politique de la ville et les maires de Ville et Banlieue, de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) ont décidé de confronter leurs analyses sur la situation et l'avenir souhaité de la politique de la ville, au moment où les chantiers de réforme gouvernementaux semblaient marquer le pas.
Ils ont réaffirmé l'utilité des zonages, la nécessité de redéfinir des critères, l'importance des crédits spécifiques et des moyens dédiés aux associations, en demandant un engagement du droit commun de l'Etat sur la durée.
Les élus ont mis en chantier un « Manifeste commun pour une réforme de la politique de la ville ».

16 février

Un nouveau Conseil national des villes

Les nouveaux membres du CNV ont été désignés par arrêté du Premier Ministre. Un grand nombre d'entre eux appartiennent aussi à Ville et Banlieue : Stéphane Beaudet, Jean-Pierre Blazy, Pierre Bourguignon, Pierre Cardo, Claude Dilain, Conchita Lacuey, Jean-Yves le Bouillonnec, Xavier Lemoine, Fatima Ogbi et François Pupponi.
Les 2 nouveaux vice-présidents sont Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, et Nathalie Appéré, 1ère adjointe au maire de Rennes.
Ce nouveau CNV sera installé officiellement le 25 mai.

23 mars / 9 avril

Un manifeste AMVBF/AMGVF/ACUF pour une nouvelle politique de la ville

Au terme de leur 2ème Commission de travail, les élus des Grandes Villes, de l'ACUF et de Ville et Banlieue valident le texte d'un manifeste commun pour la réforme de la politique de la ville. Celui-ci est envoyé au Premier ministre le 26 avril, accompagné d'une demande d'audience restée sans réponse.

Communiqué de presse

L'ACUF, l'AMGVF et Ville et Banlieue s'unissent pour proposer une réforme efficace et fédératrice de la politique de la ville

Extraits

Paris, le 9 avril 2010

... Pourquoi nous sommes attachés à la politique de la ville. Cette politique a enrayé la dégradation des quartiers dans un contexte économique et social de plus en plus tendu. Situation qui, selon le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS), se stabilise ou s'améliore légèrement, même si certains écarts continuent de se creuser avec le reste des agglomérations. Avant les autres, la politique de la ville a su s'adapter aux différences du tissu local, notamment en Ile-de-France, et innover : diagnostics partagés, expertises pluridisciplinaires, transversalité, évaluation, contractualisation et concertation font désormais partie intégrante de l'action publique.

Pourquoi elle n'a pas donné tous les effets attendus. Parce qu'elle a été chargée de répondre seule à des problèmes localisés dans nos agglomérations mais d'origine et de portée mondiales : désindustrialisation et délocalisations économiques, pérennisation d'un haut niveau de chômage ou encore migrations démographiques. Et cela avec des moyens et des dispositifs inadaptés à ces mutations.

Pourquoi le moment est venu d'une réforme ambitieuse. La crise financière a réhabilité l'intervention politique dans l'économie tandis que le secteur public et la protection sociale sont apparus comme des facteurs de robustesse. Par ailleurs, les exigences du développement durable donnent à la politique de la ville une nouvelle légitimité. Enfin, alors que la première génération de CUCS arrive à échéance, les collectivités se trouvent confrontées à la révision générale des politiques publiques, à la réforme territoriale et à celle des finances locales avec la suppression de la taxe professionnelle et un nouveau système annoncé de péréquation (DSU notamment)...

25 mai
Installation officielle du nouveau CNV

L'ACUF, l'AMGVF et Ville et Banlieue publient le Manifeste pour une réforme de la politique de la ville et demandent à être reçus par le Premier Ministre

Communiqué commun du 21 mai 2010

Saluant l'installation officielle du Conseil national des villes (CNV), prévu mardi 25 mai prochain et alors que les élus locaux attendent, depuis de longs mois, la tenue d'un Comité interministériel des villes (CIV), plusieurs fois reporté, l'Association des communautés urbaines de France (ACUF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et l'Association des maires Ville et Banlieue de France (AMVBF) ont choisi de rendre public leur « Manifeste pour une réforme de la politique de la ville ».

Ce document, qui décline huit grands objectifs et priorités pour relancer une politique de cohésion sociale et urbaine ambitieuse, rassemble les élus urbains dans leur diversité, au service d'un seul et même objectif : maintenir et renforcer, dans un contexte de crise, les solidarités, au service des huit millions d'habitants résidant dans les quartiers et les communes en difficulté.

Adressé, fin avril, par courrier, au Premier Ministre, avec une demande d'audition, il est à ce jour resté sans réponse.

Pourtant, des dossiers importants sont en attente d'arbitrage, notamment l'avenir des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), après 2010 et les réformes annoncées de la géographie prioritaire et de la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Dans ce contexte d'urgence, nous renouvelons donc notre souhait d'être reçus dans les meilleurs délais par le Premier ministre, afin d'engager des discussions approfondies sur ces enjeux qui engagent les équilibres de nos territoires et la cohésion sociale de nos agglomérations.

3 juin
Débat interne sur la politique de la ville

Réunis pour faire le bilan des actions du premier semestre, les adhérents de Ville et Banlieue esquissent l'organisation du colloque de Trélazé.

16 juin
Que faire des « 50 sites expérimentaux » ?

Le Premier Ministre ayant annoncé le 25 mai le lancement « d'expérimentations consistant, par la conclusion d'avenants à un nombre restreint de CUCS, à des engagements sur des politiques de droit commun », Ville et Banlieue convie ses partenaires à une réunion technique d'échanges sur le meilleur sens à donner à ces opérations. Les limites apportées dès le départ aux expérimentations, et la volonté de s'en tenir à la stricte application du droit commun, ne paraissent pas de nature à donner de nouvelles pistes pour les futurs contrats. En revanche, la circulaire décidant du calage effectif des CUCS sur la mandat municipal (prorogation par avenant des CUCS actuels jusqu'en 2014) reçoit l'approbation générale.

Réunion du 16 juin 2010 proposée par Ville et Banlieue sur l'expérimentation de nouveaux contrats urbains de cohésion sociale

Relevé de conclusions. Extraits.

... Les organisations et associations réunies ont joué le jeu de la concertation ouverte voici plus d'un an sur le Livre vert, puis sur le rapport Hamel André. Elles y ont apporté nombre de contributions et de propositions parmi lesquelles les « Réponses de Ville et Banlieue aux questions posées par le livre vert », les contributions de Questions de villes et de plusieurs centre de ressources et de l'IR-DSU au printemps 2009, le « Manifeste AMGVF/ACUF/Ville et Banlieue pour la réforme de la politique de la ville » à la mi-mai 2010. Mais elles constatent aujourd'hui que ces négociations demeurent inabouties, comme celles annoncées sur la réforme de la DSU et des finances locales...

Orientations proposées par le groupe de travail

1- Choisir des sites diversifiés, en Ile-de-France et en régions, dans les grandes agglomérations comme les villes moyennes ou petites, avec des sites en grande difficulté mais d'autres de priorité 2 ou 3, en particulier pour expérimenter sur l'accompagnement des villes qui sortiraient de la politique de la ville.
2- Expérimenter sur des territoires plus larges que les zonages actuels, communes, agglomérations ou départements, et en direction de tous les publics vulnérables, sur des logiques de forte transversalité et à travers de nouveaux partenariats opérationnels (Etat et collectivités mais aussi CAF, bailleurs, transporteurs, consulaires, entreprises...).
3- Privilégier l'ajustement aux spécificités locales et l'innovation (territoriale, thématique, méthodologique ou dans le partenariat) pour que l'expérimentation renouvelle l'approche des futurs contrats. Cela sans exclure de donner, dans le cadre de cette opération, **de nouveaux moyens à des expériences ayant déjà démontré leur efficacité** au cours de la période écoulée.
4- Se positionner sur les 3 thématiques annoncées (Emploi, Education, Tranquillité publique) **mais aussi sur d'autres champs** : santé publique, développement social urbain durable, développement économique global et emploi au bénéfice des quartiers... ou sur des thèmes spécifiques et stratégiques, en fonction du territoire de projet, ou encore sur des modes de gouvernance et des formes d'ingénierie nouvelles.
5- Donner la priorité aux collectivités justifiant de **forts besoins d'intervention**, ayant jeté les bases d'un **projet de territoire** et **en capacité d'entrer rapidement dans la phase opérationnelle** de l'expérimentation.
6- Mobiliser le droit commun de l'Etat et des collectivités, quitte à solliciter sa mise en œuvre de façon dérogatoire, sur des logiques elles-mêmes « expérimentales ».
7- Solliciter les services de l'ONZUS et des observatoires locaux concernés, tant sur le choix des sites que pour l'élaboration des contenus de l'expérimentation.
8- Instaurer une Mission nationale de coordination, chargée de la veille, du suivi-évaluation, de la synthèse, de la consolidation et de la valorisation des résultats.
9- Désigner le Conseil national des villes (CNV) comme « autorité garante » de l'expérimentation.

2 juillet

Des quartiers vers l'emploi

Le Plan Espoir Banlieues avait fait du désenclavement des quartiers l'un de ses tout premiers objectifs. Dans cet esprit, le Secrétariat général du CIV a réuni le monde de la politique de la ville pour la restitution de l'appel à projet lancé fin 2009 ; il a fait connaitre la liste des collectivités éligibles à une aide de l'Etat concernant la mise en œuvre de dispositifs d'aide à la mobilité au bénéfice des quartiers prioritaires : services de transports complémentaires aux réseaux existants, centrales de mobilité, mise à disposition de véhicules, aides aux personnes en recherche d'emploi... Aux côtés de la Direction des transports terrestres du Ministère et du CERTU, Ville et Banlieue et le GART représentent les collectivités locales.

20 juillet

Nouvelle rencontre avec Fadela Amara autour des sites expérimentaux

Une délégation d'élus de l'association se rend chez la Ministre, dont les options ne sont pas encore totalement fixées : une discussion est engagée sur le nombre de sites éligibles, la manière de les désigner et les contenus des expérimentations elles-mêmes.

Novembre

Sortie du rapport parlementaire Pupponi / Goulard

Discussion autour du rapport parlementaire de François Goulard et François Pupponi

« Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués : la République impuissante »

au CA de Ville et Banlieue du 7 décembre 2010. Extraits.

François Pupponi, député, maire de Sarcelles a présenté le rapport parlementaire « d'information sur l'évaluation des aides aux quartiers en difficulté » co-rédigé avec François Goulard, député UMP du Morbihan

Les conclusions :

Contrairement aux idées reçues, l'on ne sait pas tout du terrain, et les parlementaires ont découvert des problèmes d'ampleur insoupçonnée : l'indignité des conditions de vie dans certains secteurs et l'acuité des problèmes de délinquance liés au trafic de drogue.

Aux questions du suivi-évaluation de cette politique publique vieille de 20 ans (qu'a-t-on fait précisément ? combien a-t-on dépensé en deux décennies ?), pas de réponse, faute de savoir ce qu'y ont investi les ministères autres que celui de la Ville.

Avant la réforme de Borloo de 2003, des objectifs clairs n'avaient pas été assignés à la politique de la Ville et malgré l'ONZUS, on ne connaît pas l'impact des mesures prises.

A l'exception du ministère Borloo, cette politique publique n'a jamais été pilotée. Et le débat parlementaire annuel prévu par la loi de 2003 jamais organisé.

De grands ministères (l'Intérieur, l'Emploi...) n'ont pas de stratégie spécifique pour les quartiers en difficulté. A l'exception des ZEP de l'Education nationale, les statistiques des ministères ignorent les territoires de la politique de la ville.

L'on n'a jamais synchronisé les politiques au bénéfice de ces quartiers : renouvellement urbain, emploi, développement social, éducation, prévention-sécurité. Les politiques sont contradictoires puisque les ZFU sont menacées de disparition au moment où l'ANRU semble pérennisée.

La politique de la ville a produit des résultats lorsque des moyens significatifs ont été agrégés, dans les grandes villes (à l'exception de Marseille) et dans les communautés urbaines, où une politique intégrée a optimisé l'efficacité des crédits dégagés. Partout ailleurs, elle a plus ou moins échoué.

Nombre d'initiatives politiques ou législatives s'avèrent contreproductives : suspension de crédits aux associations au nom du « renouvellement imposé des actions de terrain », et réforme territoriale supprimant le droit aux financements croisés au nom de la « simplification administrative ».

5 conditions pour en finir avec « l'impuissance de la République » dans les quartiers en difficulté, dit le maire de Sarcelles :

- En poursuivant la rénovation urbaine par un ANRU II dignement financé
- En fusionnant ANRU et ACSE au sein d'une seule agence, et pour les villes concernées, les dossiers du PRU avec ceux de la ZFU et ceux du CUCS
- En se dotant d'un système de suivi-évaluation fondé sur un double niveau d'observation, national et local, impliquant un pilotage fin, avec des inflexions possibles au mois le mois, comme aux Pays-Bas
- En menant vite la réforme de la péréquation qui pourrait se concrétiser d'ici 2012
- En révisant la gouvernance de la politique en faveur des quartiers en difficulté et en provoquant une troisième vague de décentralisation :

pilotage de la politique de la ville confié au Premier Ministre,
implication claire de tous les ministères sur des objectifs quantifiés et mesurés,
contrat cadre Etat/collectivité sur des objectifs partagés en fonction des situations locales, et garantissant à la collectivité financements sûrs et autonomie opérationnelle
évaluation partant du terrain permettant « en temps réel », l'adaptation de la stratégie d'action à l'évolution des réalités observées

14 décembre

Première rencontre de Ville et Banlieue avec Maurice Leroy, Ministre de la Ville

Le ministre a donné sa feuille de route pour les 15 mois qui restent avant les présidentielles.
C'est un Ministère « plein », dit-il, qui permet de relancer l'interministérialité, avec un CIV annoncé pour février 2011, rappelant que le dernier CIV date de janvier 2009.
« Comme ministre de la Ville, je suis la mauvaise conscience du gouvernement qui fera appliquer le droit commun dans les banlieues.
En matière de politique de la ville, mon objectif est que les crédits des CUCS arrivent en mars aux communes et aux associations : cela a été réalisé par des collectivités locales, il n'y a pas de raison que l'Etat n'y arrive pas. Je tiendrai cet objectif ».

Il a confirmé les trois priorités de sa politique, qu'il s'agisse des contrats expérimentaux ou des avenants : **emploi, éducation, sécurité** et a confirmé aussi la prolongation des CUCS jusqu'en 2014.
« On ira au bout du PNRU, avec les problèmes budgétaires que vous connaissez ; il faut emporter le morceau sur le complément du PNRU. »

Les élus de Ville et Banlieue ont fait valoir qu'il y avait une urgence sur l'éducation, et que l'expérimentation et l'audace étaient indispensables pour assurer la rentrée de septembre 2011.
Ils ont proposé qu'un des sujets de l'expérimentation soit l'évaluation avec des objectifs chiffrés.

Péréquation et DSU : un chantier sera ouvert avec le Ministère de l'Intérieur afin de pérenniser des éléments de la péréquation qui sont à renégocier chaque année et génèrent une incertitude dans les prévisions budgétaires communales. Les élus présents ont souhaité que Ville et Banlieue soit associée à ce chantier.
En matière de financement de la politique de la ville comme en matière de dotations, ils ont rappelé que si l'intercommunalité devient l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, l'Etat doit intervenir et déterminer des critères d'attribution qui privilégient bien les villes en difficulté.

En revanche et en rupture avec la précédente secrétaire d'Etat à la ville, la réforme de la politique de la ville, de la géographie prioritaire, des zonages, et la préfiguration des futurs contrats d'après 2014 n'apparaissent plus dans les priorités du nouveau ministre pour les 15 mois prochains.
Pour conclure, le ministre a indiqué que le « label Grand Paris » vise à dépasser la seule logique des transports, même nécessaire et porteuse. Il faut articuler le PNRU 2 avec cette démarche et monter des projets qui participent à la fois de la politique de la ville et du Grand Paris.

23 décembre

Sortie du rapport 2010 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles

Pour la première fois depuis sa création, la livraison annuelle du rapport de l'ONZUS esquisse une mise en perspective sur 10 ans de l'évolution de la situation dans les quartiers en difficulté.

Quelques observations issues de la synthèse du rapport 2010 de l'ONZUS

Une novation du rapport 2010 : le panorama évolutif des quartiers 1990/2006
à partir des données socio-économiques des 39 plus grandes agglomérations françaises fournies par les recensements de 1990, 1999 et 2006.

Les grands enseignements de ce panorama

• A l'échelle infra-communale, les inégalités entre quartiers d'une même agglomération ont fortement augmenté entre 1990 et 1999 avant de se stabiliser entre 1999 et 2006. Au final, ces écarts entre quartiers sont plus importants en fin de période qu'ils ne l'étaient il y a 20 ans.

• Ces écarts entre quartiers ont crû plus vite que les écarts entre communes. Les ségrégations territoriales se jouent donc à l'échelle micro-locale. Ce qui tend à montrer que l'approche par quartiers, au fondement historique de la politique de la ville, reste d'actualité ; et que la géographie prioritaire de la politique de la ville, même imparfaite, recouvre toujours celle des inégalités dans notre pays.

• Ces écarts défavorables confirment dans les quartiers de la politique de la ville, un chômage des jeunes plus important, une moindre activité des femmes, une part plus importante de familles monoparentales, un moindre taux de diplômés « bac+2 et plus ».

Emploi : un tableau défavorable, des dispositifs impuissants à corriger les inégalités

• Le taux de chômage global reste supérieur de 8,8% dans les territoires de la politique (18,6% contre 9,8%).

• Les jeunes des ZUS sont très fortement exposés au chômage (43% des hommes et 37% des femmes), y compris les jeunes diplômés (pour la première fois depuis 2003).

• Paradoxalement, les résidents des ZUS sont moins nombreux qu'il y a un an à bénéficier des contrats aidés dans le secteur marchand (CIE). L'augmentation du niveau d'embauches en contrats aidés n'a pas bénéficié aux populations des ZUS.

Activité économique : la création d'activités progresse en ZUS

Les taux d'installation de nouveaux établissements ont très fortement progressé en 2009 dans les quartiers en politique de la ville... mais cette augmentation concerne davantage l'activité d'auto-entrepreneur en ZUS (notamment dans le secteur de la construction) que la création d'entreprises classiques en ZFU.

Revenus : précarité confirmée

• Le revenu fiscal moyen en ZUS par unité de consommation s'élève à 56% de ce qu'il est hors ZUS, la précarité culminant dans les ZUS des CUCS classés en priorité 1.

• De façon globale, on trouve dans les ZUS 2 fois plus d'allocataires CAF à bas revenus, 2 fois plus de RMIstes et 2,4 fois plus de titulaires de la CMUC.

Santé : pathologies de la pauvreté et renoncement aux soins

D'après les enquêtes réalisées auprès de cohortes d'enfants de CM2, les élèves scolarisés en ZUS présentent un défaut de couverture vaccinale. Ils connaissent davantage de troubles visuels et auditifs mais sont moins nombreux à porter des prothèses correctives. Enfin, ils sont davantage exposés au risque de surpoids et d'obésité.

Education : baisse des effectifs, amélioration des performances

On observe depuis 4 ans une baisse de la population scolaire en ZUS par rapport aux autres quartiers, en particulier au collège (-12,9% en ZUS contre -3,2% hors ZUS), avec une baisse des effectifs d'enseignants un peu moins sensible qu'ailleurs. Par ailleurs, le niveau de réussite scolaire en ZUS (succès au brevet et au bac) s'est légèrement rapproché de ce qu'il est hors ZUS.

Sécurité : derrière de rassurantes données globales, une banalisation de la violence ?

Si le taux de délinquance globale est en ZUS légèrement inférieur à celui de leur circonscription d'appartenance, ce chiffre cache de vrais contrastes : nette diminution des atteintes aux biens (-15% depuis 2005), assez nette augmentation des atteintes aux personnes (+ 7% depuis 2005).

25% habitants des habitants des ZUS considèrent l'insécurité comme leur problème n°1.

Habitat

Le plan de relance a certes permis une forte reprise des engagements financiers des opérations de rénovation urbaine mais la livraison physique des logements continue d'accuser beaucoup de retards.

Cohésion sociale

12 000 organismes dont 8 000 associations ont bénéficié des subventions « politique de la ville » l'an dernier, pour un montant médian de 4 000 euros.

Péréquation financière

Avec 1,234 milliard d'euros, la DSU a progressé de 6% l'an dernier.

Sur les 837 communes éligibles, les 100 plus pauvres ont pu bénéficier d'une subvention en DDU de 50 millions d'euros au total.

4

Logement, habitat, projets urbains

L'Union sociale pour l'habitat a créé sa propre structure de dialogue avec les associations d'élus : le «réseau des acteurs de l'habitat » qui organise des rencontres entre le monde professionnel des HLM et les collectivités locales. Par ailleurs, et compte-tenu du fort taux de HLM dans la plupart des villes de l'association, nous avons noué un partenariat spécifique avec les responsables élus et techniciens de l'USH.
Pour l'année 2010, les échanges ont porté principalement sur la sécurité et la façon dont les bailleurs, très sollicités par l'Etat, pouvaient prendre leur part, aux côtés des collectivités locales, d'une action visant à sécuriser leurs personnels et habitants des quartiers les plus difficiles.

Le Forum des projets urbains se réunit tous les automnes depuis 10 ans. Il met en contact les élus initiateurs de projets urbains de grande envergure avec des promoteurs privés souhaitant investir en matière d'habitat, de commerces ou de bureaux dans des territoires parfois peu connus d'eux ou dont les qualités urbaines demandent à être valorisées. Un nombre de plus en plus grand de villes ou de communautés de banlieue donnent ainsi à voir les évolutions de leurs projets et défendent des images de la ville en rupture avec les villes classiques ; ils cherchent et trouvent parfois au Forum des projets urbains, des financiers, investisseurs, urbanistes, architectes, ensembliers avec lesquels travailler.

Le PNRU arrivera au bout de sa première phase en 2011, et dès avril 2010, le Comité d'orientation stratégique de l'ANRU a réuni plusieurs fois un certain nombre de maires de Ville et Banlieue, dont Claude Dilain, Marc Goua, Xavier Lemoine, François Pupponi, pour un premier bilan du PNRU, prévoir la sortie des conventions de cette première phase et des préconisations pour un éventuel PNRU 2. D'où il ressort une première appréciation très positive de ce programme de rénovation urbaine, qui change l'image et les conditions d'habitat de la banlieue.
Mais le point faible est celui de la mixité interne et externe au quartier, les deux devant être menées ensemble et sur une échelle plus large que celle des territoires de la rénovation urbaine.

8 septembre

Le Bureau de Ville et Banlieue rencontre Thierry Repentin

Les élus de l'association ont échangé avec le président de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) sur l'évolution des relations élus/bailleurs mais aussi sur le climat social dans les quartiers de la politique de la ville, à partir d'une enquête interne de l'Union auprès de ses personnels de terrain.

6 octobre

Audition de Ville & Banlieue et des associations d'élus chez Benoît Apparu

Dans les dossiers de la responsabilité du nouveau ministre – adaptation de la production de logements aux besoins et aux capacités des demandeurs, résorption de l'habitat indigne, logement des plus défavorisés, mixité sociale des quartiers et équilibrage des agglomérations, lutte contre la précarité énergétique... - les représentants des élus urbains se sont voulus porteurs de trois messages forts : l'Etat ne peut pas se désengager de la politique et du financement du logement social ; le partenariat entre collectivités et opérateurs doit rester la règle d'or de la construction ; enfin, le mouvement HLM ne peut être un mouvement à deux vitesses, fonction de la richesse ou de la pauvreté des territoires.
Ce à quoi les maires de banlieue ont rajouté leurs difficultés plus spécifiques liées à la mise en œuvre du Dalo.

A cette occasion, le Ministre a affirmé que le problème du Dalo, était exclusivement celui de l'Ile-de-France et que l'analyse sociologique du public relevant du Dalo montre qu'il recouvre exactement le profil des habitants des HLM.

Le ministre a mis en évidence le déséquilibre du marché des logements sociaux qui sont très nombreux dans le Nord-Est de la France, là où étaient localisées les industries traditionnelles et où les services n'ont pas pris le relais de l'activité. Il a proposé de territorialiser le plan de cohésion sociale sur 5 régions. Il a annoncé pour l'Ile-de-France un contrat global de développement territorial englobant le logement mais allant au-delà, rappelant que « si on veut une gare, il faut construire des logements ».
Le ministre a souhaité que cette méthode appliquée au Grand Paris fasse école sur d'autres régions.

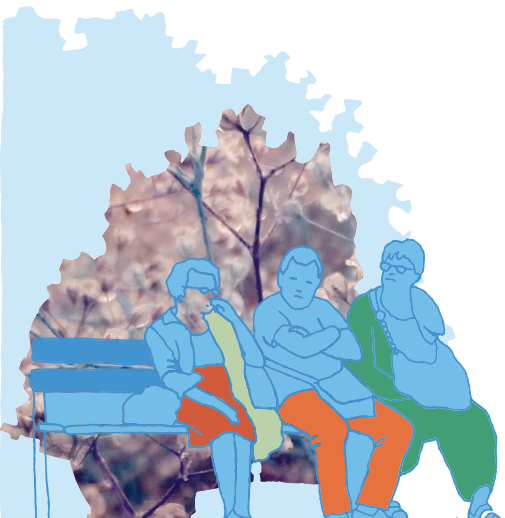

12 octobre

Autour de l'USH pour « mieux connaître les besoins en logements »

Organisée par le réseau des acteurs de l'habitat, cette journée a fait le point sur l'analyse des besoins en logements sur les territoires : efficacité des outils disponibles et des méthodes utilisées, cartographie de la construction, contribution aux politiques locales, système d'information des aides à la pierre...

réseau des acteurs de l'habitat

« Connaître les besoins en logement : une exigence partagée sur les territoires ? »

08 h 45 : Accueil des participants

09 h 15 : Introduction par des représentants du réseau
- **Claire DELPECH**, Assemblée des Communautés de France
- **Dominique DUJOLS**, L'Union sociale pour l'habitat

09 h 30 : Connaître les besoins en logement sur les territoires : quel est l'état de l'art?
- **Guy TAIEB**, Economiste, Guy Taïeb Consultant

10 h 15 : Dix ans de construction de logements en France : où a-t-on construit?
- **Jean-Pierre SCHAEFER**, Responsable des études économiques, Caisse des Dépôts

10 h 45 : Quelle contribution de la connaissance des besoins à la conduite des politiques locales? : table ronde
- **Hélène AUDIBERT**, Présidente de la Commission Habitat, Conseil général du Var
- **Patrick BAUDET**, Directeur général de Reims Habitat Champagne-Ardenne, Président de l'Union sociale pour l'habitat Champagne-Ardenne
- **Jean-Claude DRIANT**, Professeur, Institut d'urbanisme de Paris
- **Philippe LEDENVIC**, Directeur régional, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes
- **François SAINT-ANDRE**, Maire de Beaumont, Vice-Président de Clermont Communauté, en charge de l'habitat (sous réserve)
- Échanges avec les participants

*Animation : **Mathilde CORDIER**, Lab'Urba, Institut d'Urbanisme de Paris*

12 h 30 : Déjeuner au « Télégraphe », 41, rue de Lille, 75007, Paris
- avec la participation de **Patrick KAMOUN,** historien du logement social

14 h 00 : Le système d'information des aides à la pierre : état d'avancement et perspectives
- **Youcef ABERKANE**, Senior-Consultant, INEUM Consulting
- **Hélène DADOU**, Sous-directrice des politiques de l'habitat à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, MEEDDM
- **Olivier LANDEL**, Délégué général, Association des communautés urbaines de France
- Échanges avec les participants

15 h 15 : Conclusions par un représentant du Réseau des acteurs de l'habitat
- **Philippe ANGOTTI**, Chargé de mission, Association des communautés urbaines de France

15 h 30 : Fin des travaux

La connaissance des besoins en logement est un des points faibles des politiques publiques dans notre pays. Leur estimation varie selon les approches utilisées et les variables prises en considération. A cette difficile estimation quantitative des besoins s'ajoute la complexité de la connaissance qualitative d'une demande sociale de plus en plus diversifiée et évolutive.

Qu'en est-il sur les territoires ? Les acteurs de l'habitat rencontrent-ils les mêmes difficultés au niveau territorial que celles constatées au niveau national ? Quels sont les méthodes et outils à leur disposition pour produire cette connaissance ? Quelle est la place des démarches partagées ? Comment cette connaissance contribue-t-elle à la définition et à l'évaluation des politiques locales de l'habitat ?

A l'heure où l'Etat centre de plus en plus exclusivement ses efforts sur les « zones tendues », il est apparu important de proposer aux acteurs de l'habitat de faire le point sur les méthodologies de connaissance des besoins en logement sur les territoires.

Des interventions d'experts permettront de réaliser un « état de l'art » dans ce domaine. Des témoignages d'acteurs permettront de faire le point sur les démarches qu'ils conduisent.

Une table ronde réunissant Elus, services de l'Etat et dirigeants Hlm) permettra d'interroger l'efficacité de cette connaissance pour la conduite des politiques de l'habitat.

La journée sera également l'occasion de prendre connaissance de l'état d'avancement du système d'information des aides à la pierre élaboré en partenariat entre la DHUP et les promoteurs du réseau des acteurs de l'habitat.

9 novembre

Les banlieues bien représentées au Forum des projets urbains

Achères, Bondy, Cherbourg-Octeville, Gonesse, La Courneuve, Lomme, Louvres, Noisy-le-Grand, Pantin, la communauté d'agglomération des 2 rives de la Seine : pour cette 10ème édition du Forum réuni au Palais des Congrès de Paris, les villes de banlieue étaient nombreuses à présenter des projets, signe de leur dynamisme en matière de développement urbain lorsqu'elles parviennent à surmonter l'obstacle structurel de la pauvreté.

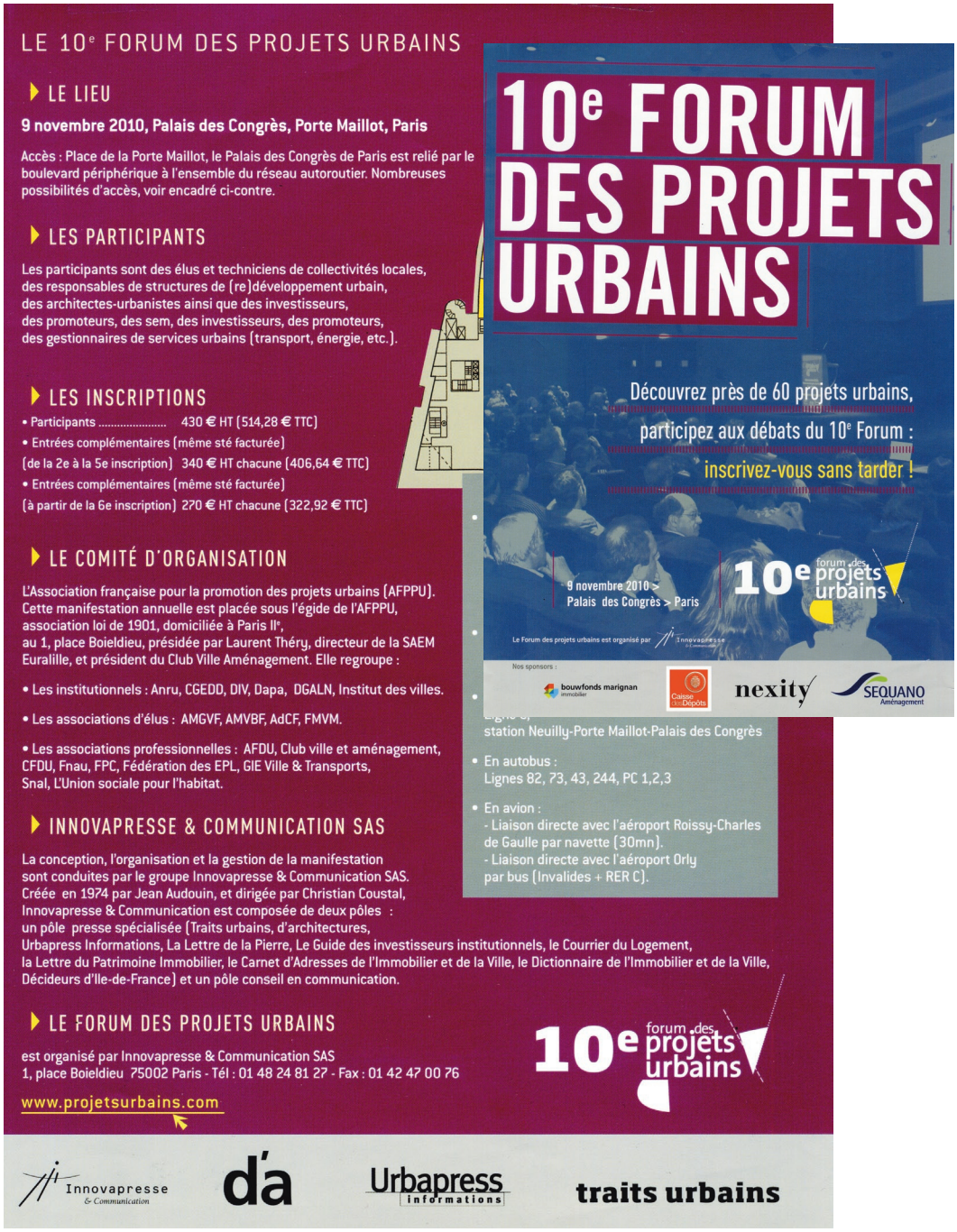

LE 10e FORUM DES PROJETS URBAINS

LE LIEU

9 novembre 2010, Palais des Congrès, Porte Maillot, Paris

Accès : Place de la Porte Maillot, le Palais des Congrès de Paris est relié par le boulevard périphérique à l'ensemble du réseau autoroutier. Nombreuses possibilités d'accès, voir encadré ci-contre.

LES PARTICIPANTS

Les participants sont des élus et techniciens de collectivités locales, des responsables de structures de (re)développement urbain, des architectes-urbanistes ainsi que des investisseurs, des promoteurs, des sem, des investisseurs, des promoteurs, des gestionnaires de services urbains (transport, énergie, etc.).

LES INSCRIPTIONS

- Participants ..... 430 € HT (514,28 € TTC)
- Entrées complémentaires (même sté facturée) (de la 2e à la 5e inscription) 340 € HT chacune (406,64 € TTC)
- Entrées complémentaires (même sté facturée) (à partir de la 6e inscription) 270 € HT chacune (322,92 € TTC)

LE COMITÉ D'ORGANISATION

L'Association française pour la promotion des projets urbains (AFPPU). Cette manifestation annuelle est placée sous l'égide de l'AFPPU, association loi de 1901, domiciliée à Paris IIe, au 1, place Boieldieu, présidée par Laurent Théry, directeur de la SAEM Euralille, et président du Club Ville Aménagement. Elle regroupe :

- Les institutionnels : Anru, CGEDD, DIV, Dapa, DGALN, Institut des villes.
- Les associations d'élus : AMGVF, AMVBF, AdCF, FMVM.
- Les associations professionnelles : AFDU, Club ville et aménagement, CFDU, Fnau, FPC, Fédération des EPL, GIE Ville & Transports, Snal, L'Union sociale pour l'habitat.

INNOVAPRESSE & COMMUNICATION SAS

La conception, l'organisation et la gestion de la manifestation sont conduites par le groupe Innovapresse & Communication SAS. Créée en 1974 par Jean Audouin, et dirigée par Christian Coustal, Innovapresse & Communication est composée de deux pôles : un pôle presse spécialisée (Traits urbains, d'architectures, Urbapress Informations, La Lettre de la Pierre, Le Guide des investisseurs institutionnels, le Courrier du Logement, la Lettre du Patrimoine Immobilier, le Carnet d'Adresses de l'Immobilier et de la Ville, le Dictionnaire de l'Immobilier et de la Ville, Décideurs d'Ile-de-France) et un pôle conseil en communication.

LE FORUM DES PROJETS URBAINS

est organisé par Innovapresse & Communication SAS
1, place Boieldieu 75002 Paris - Tél : 01 48 24 81 27 - Fax : 01 42 47 00 76

www.projetsurbains.com

10e forum des projets urbains

Innovapresse & Communication · d'a · Urbapress informations · traits urbains

10e FORUM DES PROJETS URBAINS

Découvrez près de 60 projets urbains, participez aux débats du 10e Forum : inscrivez-vous sans tarder !

9 novembre 2010 > Palais des Congrès > Paris

10e forum des projets urbains

Le Forum des projets urbains est organisé par Innovapresse

Nos sponsors : bouwfonds marignan immobilier · Caisse des Dépôts · nexity · SEQUANO Aménagement

station Neuilly-Porte Maillot-Palais des Congrès

- En autobus : Lignes 82, 73, 43, 244, PC 1,2,3
- En avion : - Liaison directe avec l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle par navette (30mn). - Liaison directe avec l'aéroport Orly par bus (Invalides + RER C).

17 novembre

Au colloque de l'USH : « L'habitat dans les territoires »

Au menu de cette dernière rencontre 2010 du réseau des acteurs de l'habitat : les politiques locales de l'habitat et les coopérations entre acteurs.

réseau des acteurs de l'habitat

« L'habitat dans les territoires : quelle évolution des politiques et des coopérations ? »

Programme prévisionnel :

le programme définitif sera adressé aux inscrits une semaine avant la journée

08 h 45 : Accueil des participants

09 h 15 : Introduction par des représentants du réseau

- **Dominique BELARGENT**, L'Union sociale pour l'habitat
- **Augustin ROSSI**, Assemblée des départements de France

09 h 30 : Les principaux résultats de l'étude sur les politiques locales de l'habitat et les coopérations entre acteurs

Présentation :
- **Claire DELPECH**, Assemblée des communautés de France
- **Dominique DUJOLS**, L'Union sociale pour l'habitat

Débat avec les acteurs des territoires
- **Jean BONELLI**, Directeur, DDT de l'Ain
- **Bernard BRUNET**, Chargé de mission Direction de l'Habitat, Lille Métropole Communauté Urbaine
- **Serge LERDA**, Directeur du service Habitat, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence
- **Thierry MISPOULET**, Directeur de l'habitat et du logement, Conseil Général 37
- **Denis RAMBAUD**, Président de l'AREAL, Premier-adjoint au maire de Mulhouse, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
- **Jean-Luc VIDON**, Directeur général, La Sablière
- *Échanges avec les participants*

12 h 00 : Les politiques locales de l'habitat : résultats d'une enquête auprès de 100 agglomérations
- **Béatrice HERBERT**, Chargée de mission politiques locales de l'habitat, Agence nationale pour l'information sur le logement – ANIL
- *Échanges avec les participants*

12 h 45 : Déjeuner au « Télégraphe », 41, rue de Lille, 75007, Paris

14 h 00 : Synthèse des échanges de la matinée
- **Philippe MEJEAN**, Urbaniste, Maître de conférences, Institut d'Aménagement Régional - Université Paul Cézanne / Aix-Marseille III

14 h 15 : Table ronde : Quelles perspectives pour les politiques locales de l'habitat (enjeux, rôle des acteurs, moyens, organisation) dans un contexte en plein renouvellement ?
- **Philippe BIES**, Adjoint au Maire de Strasbourg, Vice-Président de la Communauté urbaine de Strasbourg
- **Jean-Philippe MOTTE**, Conseiller municipal de Grenoble, Vice-Président de Grenoble Alpes Métropole
- **Michel PIRON**, Député du Maine et Loire, Président du Conseil national de l'habitat
- **Guy POTIN**, Adjoint au Maire de Rennes, Vice-Président de Rennes Métropole, Vice-Président du Club "Décentralisation et Habitat" Bretagne
- **Pierre QUERCY**, Délégué Général de l'Union sociale pour l'habitat
- *Échanges avec les participants*

***Animation** : **Fanny LAINE-DANIEL**, Urbaniste et sociologue*

16 h 15 : Conclusions par un représentant du Réseau des acteurs de l'habitat
- **Philippe ANGOTTI**, Association des communautés urbaines de France (sous réserve)

16 h 30 : Fin des travaux

Le paysage en matière d'habitat a beaucoup bougé ces dernières années et est encore amené à évoluer significativement : raréfaction à long terme des budgets d'État et montée en puissance des collectivités locales, ciblage des aides de l'État sur les zones tendues, réforme en profondeur des produits d'accession à la propriété avec le PTZ Plus, prégnance croissante du développement durable sur l'ensemble des thématiques, réforme territoriale et de la fiscalité locale, achèvement de la carte intercommunale, ...

Il a ainsi semblé essentiel au Réseau des acteurs de l'habitat d'effectuer, trois ans après la première journée consacrée à ce thème, un point d'étape sur l'évolution des politiques locales de l'habitat : comment ces dernières années, les contenus de ces politiques ont-ils évolué, comment les chefs de file se sont-ils organisés sur les territoires - en interne et avec leurs partenaires - pour mener à bien et financer ces politiques, quels problèmes les acteurs locaux rencontrent, quels jugements portent-ils sur l'exercice de
la décentralisation et de la délégation des aides à la pierre, ... ?

Les principales conclusions d'une étude confiée par le Réseau à HTC - Philippe Méjean sur l'évolution des politiques locales de l'habitat seront mises en débat lors de deux tables rondes successives composées de représentants des sites étudiés et feront l'objet d'échanges avec la salle. Il sera par ailleurs restitué les résultats d'une étude conduite par l'ANIL et l'ADCF auprès de 100 agglomérations (moyens mis en oeuvre en matière d'habitat, typologies d'agglomération, ...).

Enfin, une table ronde finale réunissant des représentants des acteurs de l'habitat permettra de débattre de l'évolution du système : vers quoi s'achemine-t-on demain en matière de politiques de l'habitat ? Que
voudrait dire concrètement plus de décentralisation, plus de territorialisation ? Quel pourrait être demain le rôle respectif des différents niveaux de collectivités locales ? Comment va ou pourrait évoluer en conséquence le rôle des organismes HLM ?

5

Développement durable

Ignorée ou sous-estimée par les différents acteurs de la politique de la ville, la dynamique du développement durable était restée l'apanage des grandes villes-centres ou des intercommunalités fortement intégrées, des militants de l'écologie plus que des acteurs de la politique de la ville. Résultat et preuve de ce désintérêt : le premier PNRU, malgré des déclarations d'intention, avait fait peu de place aux critères du développement durable dans ses conventions et ses programmes ; et les questions de désenclavement et de mobilités, non financées par le PNRU 1, avaient dû attendre le maigre rattrapage du Plan Espoir Banlieues.

Il semble que cette époque soit révolue et que les différents acteurs, de la rénovation urbaine et de la politique de la ville d'un côté et du développement durable de l'autre, aient entamé le dialogue pour mener des politiques concertées. Ainsi, les professionnels de l'IR-DSU ont-ils explicitement demandé à la nouvelle politique de la ville de s'appuyer sur des « projets stratégiques de territoire solidaires et durables » ; ainsi les journées de l'Observatoire national des agendas 21 (novembre 2010), ont-elles été consacrées au « volet social » des agendas 21.

De son côté, **Ville et Banlieue a participé à la réflexion sur la ville durable**. A l'occasion des entretiens du Certu – intitulés « La ville durable, stratégies, méthodes et savoir-faire », il est apparu que les acteurs, élus et professionnels de la politique de la ville sont mieux armés que d'autres vis-à-vis du développement durable, parce qu'ils partagent la même culture de la transversalité et de la participation. Les « inégalités écologiques » frappent aussi les quartiers de la politique de la ville : longtemps passées inaperçues, elles réclament des compétences et des mesures nouvelles, avec des moyens financiers appropriés à la rénovation durable des logements ou des équipements. Parmi les conditions de réussite de la ville durable : la nécessité d'anticiper cette dimension dans l'élaboration du projet urbain, de raisonner en coût global (surcoûts d'investissements pour des économies de fonctionnement), et la nécessité d'un changement culturel dans la gestion urbaine, tant de la part des responsables que des habitants des quartiers.

2 et 3 février

Entretiens du CERTU sur la ville durable

Dans le droit-fil des travaux menés avec le Certu depuis 5 à 6 ans sur des villes de banlieue mettant en œuvre des politiques vigoureuses de développement durable, les questions posées ont été : les villes en politique de la ville - des villes pauvres disposant de faibles moyens d'ingénierie et devant faire face à de lourdes dépenses sociales – ont-elles intérêt à se lancer dans le développement durable ? Comment peuvent-elles résoudre les difficultés des personnes en situation de précarité énergétique ? L'organisation transversale et les méthodes acquises dans le cadre de la politique de la ville sont-elles des atouts ? Comment un PNRU 2 pourrait-il intégrer le développement durable dans le renouvellement urbain, développer la mixité sociale dans l'habitat des agglomérations ? Enfin, comment le réseau scientifique et technique de l'Etat pourrait-il lui-même contribuer à « outiller » ces communes ?

Atelier 7

Le renouvellement de la ville sur elle-même

Animateur
- Renée Feltin, AMVBF
- Catherine Poirieux, Certu

Témoins
- Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape
- Alan Becu, ville de Mulhouse
- Medy Sejai, CA Plaine Commune
- Bruno Prouzat, CA de Montauban

Comment assurer la reconstruction de la ville sur elle-même en répondant mieux aux attentes de ses habitants ?
Des grandes métropoles aux villes moyennes, quels besoins des acteurs de terrain pour faire émerger des quartiers agréables et des logements attractifs ?

1 2 3 4 5 6 **7** 8 9 10 11 12 *Le 3 février 2010 de 9h à 11h30*

Atelier N° 7 : Le renouvellement de la ville sur elle-même...

Comment assurer la reconstruction de la ville sur elle-même en répondant mieux aux attentes de ses habitants ?
Des grandes métropoles aux villes moyennes, quels besoins des acteurs de terrain pour faire émerger des quartiers agréables et des logements attractifs ?

Problématique de l'atelier

Dans la perspective d'une ville durable (reposant sur les 3 piliers social, économique et environnemental) l'un des enjeux fondamentaux est celui de l'action sur la ville existante et son renouvellement. La nécessaire requalification des quartiers fragilisés et/ ou en mutation, qu'ils s'inscrivent dans des opérations de rénovation urbaine ou dans les tissus traditionnels de centre ville ou de périphérie, ainsi que l'urgence pressante d'assurer un logement à l'ensemble des ménages, engendrent, dans le contexte actuel, des problématiques complexes. Les modalités de l'action publique et la pratique des professionnels sur le terrain doivent s'adapter pour répondre à ces défis. À partir de trois témoignages, l'atelier aura comme objectif de mieux cerner les interrogations et les besoins des acteurs du terrain en analyses, méthodes, savoir-faire et outils pour contribuer à réintégrer ces quartiers dans un développement urbain durable :

> Au niveau d'une agglomération, comment mettre en synergie les différents acteurs en coordonnant les multiples facettes des besoins à prendre en compte, en mettant en œuvre les actions et en maintenant le cap sur la durée ?
Dans le contexte de 2010 quels sont les aspects du renouvellement urbain qui nécessiteraient davantage d'analyse et de compréhension ?

> À l'échelle d'un quartier que peut apporter une forme urbaine innovante et un type de logements s'intégrant positivement dans un parcours résidentiel ? Avec quel impact sur les quartiers alentours et pour la collectivité ? Quelle appréciation en ont les nouveaux résidants ? Quels enseignements en tirer pour d'autres opérations ?

> Comment évaluer, et adapter le cas échéant, une démarche de renouvellement urbain : l'exemple de la grille RST 02 appliquée à un quartier en rénovation urbaine Avec quelles démarches et quels outils pour concevoir et conduire dans le temps l'évolution durable des quartiers sur une échelle de temps qui va au delà de celle de l'opération.

6 et 7 mai

Voyage d'étude à Toulouse/Blagnac : politique de la ville et développement durable

Une vingtaine d'élus et de cadres territoriaux ont participé à ce voyage d'étude organisé en deux temps : la visite du Mirail le premier jour, avec des ateliers sur les copropriétés dégradées et la prévention situationnelle ; la visite de l'éco-quartier Andromède de Blagnac le deuxième jour, avec une présentation détaillée de l'ingénierie urbaine, financière et organisationnelle de l'opération. Entre les deux, une réception au Capitole par Pierre Cohen, député, maire de Toulouse et un débat sur la politique de la ville.

RENOVATION URBAINE, HABITAT DURABLE ET ECO-QUARTIER

Rencontre proposée par l'Association des Maires Ville et Banlieue de France
à Toulouse et à Blagnac - Jeudi 6 et vendredi 7 mai 2010

Jeudi 6 mai 2010 – Toulouse – La rénovation urbaine

14h : Rendez-vous au métro Mirail Université, pour la visite du quartier du Mirail

14h30-16h : Parcours du quartier du Mirail à pied, en plusieurs petits groupes

16h : Retour au centre d'animation Reynerie, place Abbal, quartier du Mirail, pour le travail en ateliers (métro Reynerie)
16h00- 18h00 : Atelier 1 : les copropriétés dégradées

Atelier 2 : les ateliers urbains de prévention situationnelle

18h-18h30 : Retour en centre-ville – Temps libre

20h00 : Cocktail dînatoire à l'hôtel de ville de Toulouse, salle des Illustres, place du Capitole.
Débat sur la politique de la ville avec Pierre Cohen, député, maire de Toulouse, Président du Grand Toulouse

Vendredi 7 mai 2010 – Blagnac – l'éco-quartier Andromède

8h45 précises : Rendez vous devant la FNAC Place du Président Thomas Wilson
métro Jean-Jaurès, un bus nous conduira à Blagnac

9h30 : Accueil par la Société d'Economie Mixte (SEM) Constellation
Lieu : Espace Andromède place Alain Savary 31700 BLAGNAC
(en face le lycée St Exupéry)

Visite du quartier Andromède : un éco-quartier aux portes de l'agglomération toulousaine en présence de :

Bernard Keller, Maire de Blagnac
Joseph Carle, Président de la SEM, adjoint aux finances de la ville de Blagnac, conseiller du Grand Toulouse
Alain Gares, DGA de la CA du Grand Toulouse
Les bailleurs sociaux : Promologis, Patrimoine SA Languedocienne, Les Chalets

13h00 : Déjeuner au restaurant : Autan des Saveurs 2bd Firman Pons - 31700 Blagnac (tél 05 61 30 42 51)
15h00 : Fin de la rencontre (à noter que l'aéroport de Blagnac se situe à 10' en bus de l'espace Andromède)

Toulouse - Le Mirail

Blagnac - Andromède

14 septembre

Un programme de travail pour la Commission Développement Durable de l'association

Une Commission « Développement durable » ayant été constituée au sein de Ville et Banlieue, la réunion du 14 septembre en a défini les fondamentaux et les objectifs de travail : la nécessité de travailler sur les trois piliers du développement durable, et pas seulement sur l'environnement. Parmi les thèmes de travail évoqués : l'articulation avec la politique de la ville, la réhabilitation durable des logements, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilité durable, la lutte contre les nuisances, le bruit et les pollutions.
Il a été rappelé à cette occasion que :

2 155 collectivités en Europe ont déjà signé la Convention des maires pour le climat.

Villes adhérentes de Ville et Banlieue signataires de la Convention des maires pour le climat :
Chelles (77), L'Hay-les-Roses (94), Coulaines (72), Ivry-sur-Seine (94), Echirolles (38), Montreuil (93), Grande Synthe (59), Schiltigheim (67)

30 septembre

Politique de la ville et requalification urbaine : une étude CGDD/ANRU associant les institutions, les professionnels et les élus locaux

Représentant les villes concernées par la politique de la ville et la rénovation urbaine, et confrontées au triple défi de la requalification sociale, économique et environnementale, Ville et Banlieue a été sollicitée pour participer à la plateforme d'échanges constituée autour de cette étude. Ambitions de celles-ci : faire émerger les bonnes pratiques de développement durable expérimentées sur les sites en rénovation urbaine, et favoriser leur essaimage à la faveur de conditions de réussite mieux identifiées.

10 novembre

Avant Cancùn : Conférence de presse des villes françaises sur le climat

A quelques jours de l'ouverture de la Conférence internationale sur le climat de Cancùn, les associations nationales d'élus locaux – dont Ville et Banlieue - appellent à reconnaître et à soutenir le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique. Souhaitant un accord global, contraignant et équilibré limitant le réchauffement planétaire à 2°C, elles veulent voir renforcées les capacités financières des collectivités les plus volontaristes et vertueuses, ainsi que le réclament les maires contre le changement climatique. C'est pourquoi elles demandent que le nouveau système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS) permette, à compter de 2013, d'accompagner financièrement les politiques Climat des territoires régionaux et locaux. Pour les villes de banlieue, a fait valoir Chantal Duchène au cours de la Conférence de presse, l'enjeu est d'autant plus décisif qu'elles doivent pouvoir, en dépit de moyens structurellement bas, contribuer à l'action « climat » de leurs agglomérations et faire reculer la précarité énergétique à l'échelle locale.

conférence internationale sur le Climat de Cancun

Déclaration commune des associations françaises de collectivités territoriales

A quelques jours de l'ouverture de la 16ème Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qui se tiendra à Cancun (du 29 novembre au 10 décembre 2010) et du Sommet Mondial des Maires sur le Climat qui se tiendra le 21 novembre 2010 à l'invitation du Maire de Mexico, les Associations françaises de collectivités territoriales ont souhaité renouveler leurs engagements et rappeler leur mobilisation en faveur d'un accord mondial ambitieux et équilibré en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.

Comme elles avaient eu l'occasion de le faire en amont de la conférence de Copenhague (décembre 2009) dont les résultats n'ont malheureusement pas répondu à la hauteur des défis climatiques et énergétiques mondiaux, les collectivités territoriales françaises inscrivent leur démarche dans le mouvement sans précédent initié par les organisations internationales de pouvoirs locaux et régionaux CGLU et ICLEI et renouvellent leur appel aux instances nationales, européennes et internationales :

- à œuvrer en faveur de l'adoption, avant 2012, d'un accord global contraignant et équilibré limitant le réchauffement de la planète à deux degrés Celsius ;

- à reconnaître expressément le rôle joué par les autorités locales et régionales en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'adaptation aux conséquences locales du changement climatique. Il s'agit de maintenir les références existantes dans les textes en cours de négociation et d'intégrer ces références là où elles ne figurent pas, en particulier dans les chapitres relatifs à l'atténuation et au renforcement des capacités des territoires les moins développés où les coopérations décentralisées jouent un rôle fondamental ;

- à intégrer les opportunités ouvertes par l'action locale et régionale dans les discussions relatives aux mécanismes de financement des actions des pays du Sud, afin qu'ils soutiennent le développement durable des villes et communautés rurales des pays en développement, en renforçant sur ce point, les capacités d'interventions financières des Etats et des gouvernements locaux et régionaux ;

Conscientes des dangers pour notre planète et pour l'humanité que constituent le réchauffement climatique et l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés, les collectivités territoriales ont engagé depuis de nombreuses années des actions concrètes mobilisant l'ensemble des acteurs de leur territoire avec l'appui technique et financier de l'Etat, de l'Union européenne et des instances internationales.

Elles souhaitent aujourd'hui, alors qu'en France les dispositions du Grenelle doivent être mises en œuvre, donner une nouvelle ambition à leurs actions en prenant des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre de leurs territoires à la hauteur des enjeux.

Ainsi, elles s'engagent dans la mesure de leurs compétences et capacités à rendre ces actions quantifiables en s'inspirant de l'engagement global des villes sur le climat porté par le « le pacte de la ville de Mexico » qui sera lancé le 21 novembre prochain à l'issue du Sommet des Maires contre le changement climatique.

Cet engagement doit naturellement être accompagné tant sur les plans technique que financier. Il s'agit dès lors, dans le cadre des négociations qui vont prochainement s'ouvrir à l'échelle européenne et qui viseront, pour la prochaine période de programmation, à définir les objectifs européens et les moyens financiers qui y seront consacrés, d'identifier le changement climatique et l'action des autorités locales et régionales comme une priorité dans l'ensemble des politiques communes et en particulier de la politique de cohésion.

Dans cette perspective, le système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) tel qu'adopté dans le paquet énergie climat imposera la mise aux enchères à partir de 2013 des permis d'émissions octroyés aux entreprises. Nous demandons qu'une réflexion s'engage d'ores et déjà afin de permettre l'affectation d'une partie des nouvelles recettes créées par ce dispositif en faveur des actions climat territoriales menées par les autorités locales et régionales.

Les gouvernements doivent progresser vers un accord à la hauteur des enjeux climatiques et qui reconnaisse le rôle des collectivités territoriales.

Vous pouvez compter sur les autorités locales et régionales pour se mobiliser et relever le défi du changement climatique.

6

Finances locales

Même si la plus grande prudence s'impose, nous avons marqué en 2010 des points sur le front de la réforme des finances locales et de la péréquation des ressources entre collectivités.

Ce combat s'est intensifié depuis les colloques de Lyon (2002) ou de Chenôve (2004), jusqu'à la journée sur la péréquation du 1er avril dernier (Paris). Et ce avec des résultats tangibles : la DSU est sanctuarisée en l'attente d'une réforme de plus grande ampleur mais surtout, nos propositions commencent à être entendues au Parlement et au Comité des Finances locales. C'est d'ailleurs grâce aux amendements de députés membres de notre association que l'augmentation annuelle de la DSU est depuis 2009 fléchée sur les communes les plus défavorisées.

L'essentiel des travaux de l'association a porté en 2010 sur la mise en place d'une réforme de la péréquation entre communes ; sujet de débat avec le gouvernement, mais aussi sujet de discorde entre élus locaux, représentant des populations et des collectivités aux ressources très hétérogènes, et devant faire face à des charges sans commune mesure les unes avec les autres.
De nombreux rapports parlementaires ont été produits, le Comité des Finances Locales a créé un groupe spécifique sur ce thème. Le ministère de la Ville a tenté de se mettre sur les rangs, considérant avec raison que les villes les plus pauvres relèvent souvent de ses territoires. Le CNV a travaillé dans une logique assez proche de celle notre association et la commission de Paris Métropole sur une réforme du FSRIF. Les élus de Ville et Banlieue compétents sur ce thème se retrouvant dans l'ensemble de ces dispositifs.

23 février

Rencontre avec Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la politique de la ville, sur la péréquation

Lors de cette réunion de début d'année, la secrétaire d'Etat à la politique de la ville a fait connaître ses deux objectifs prioritaires pour 2010 : petite loi en juillet pour la révision de la géographie prioritaire, mandat aux préfets dès l'été pour engager le travail sur les futurs CUCS avec les élus locaux et mise en œuvre des nouveaux contrats début 2011... l'avancée des travaux sur la péréquation devant se faire parallèlement à ces deux sujets.
Au cours de la rencontre, le débat a porté sur la réforme de la péréquation et sur les modalités de prise en compte des charges des collectivités : des problèmes déjà abordés mais non tranchés lors des réunions avec la DGCL, dans le cadre de la réforme de la DSU et de la création de la DDU.
Il ne sera décidé que plus tard - en fin d'année et avec un nouveau ministre - que les nouveaux contrats seront repoussés à 2014, la révision de la géographie mise en sommeil, avec une prolongation aménagée de la loi Borloo pour la période 2010/2011. La réforme de la péréquation sera, de son côté, mise en chantier dès 2011.

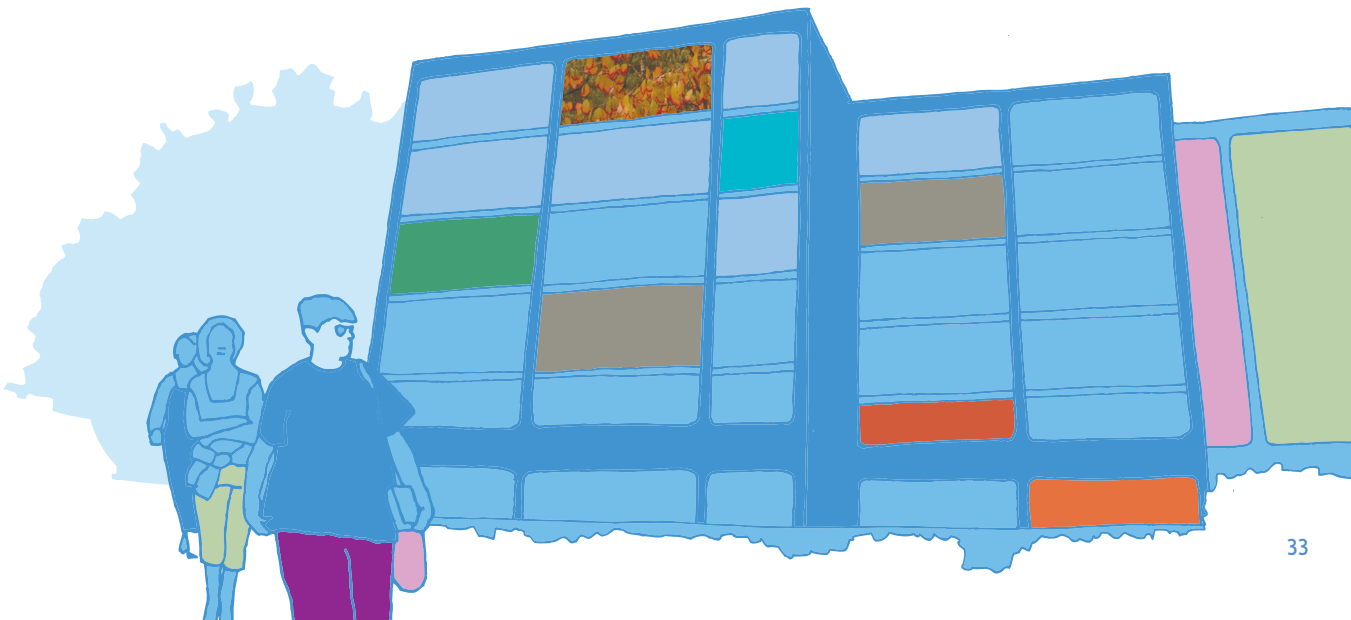

1er avril

Aux Assises de la péréquation, un texte commun aux associations d'élus urbains

Ville et Banlieue a été à l'initiative de cette journée, destinée à donner un coup d'accélérateur à une réforme souvent évoquée mais jamais réalisée, car source de désaccords entre les élus locaux comme entre leurs associations. Nous avons décidé de lever le tabou, d'examiner comment articuler péréquation verticale et péréquation horizontale dans les villes et les agglomérations auxquelles elles appartiennent. A l'issue de cette rencontre, qui a accueilli Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, et Gilles Carrez, président du Comité des finances locales, les propositions communes aux associations d'élus ont été présentées par Jean-Claude Boulard, maire du Mans, et François Pupponi, député, maire de Sarcelles.

Assises de la péréquation - 1er avril 2010 - Déclaration commune

PEREQUATION : LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE ETAPE

Le système actuel de péréquation va être remis en cause par la réforme de la taxe professionnelle et les réformes à venir (révision des valeurs locatives, de la géographie prioritaire de la politique de la ville, etc.).

Les mois qui viennent sont l'occasion de redéfinir les enjeux, les objectifs et les outils de la péréquation. Ils devront permettre d'améliorer l'efficacité du dispositif, encore insuffisante pour les territoires confrontés aux plus grandes difficultés socio-urbaines.

Ce débat sera lourd de conséquences pour le monde urbain, qui regroupe un petit nombre de collectivité, mais une proportion importante de la population[1] et des territoires en grandes difficultés économiques et sociales[2].

Historiquement, les territoires urbains assument un rôle d'entraînement et d'offre de services à l'échelle de territoires dépassant largement leur périmètre institutionnel. Ils doivent aujourd'hui affronter le triple défi du développement durable : conjuguer croissance économique, cohésion sociale et territoriale, et protection de l'environnement.

1) Le développement de l'intercommunalité en régions a permis de faire progresser la solidarité territoriale en faveur des quartiers et des banlieues défavorisés. Des efforts significatifs ont été faits en matière de mutualisation de charges par les transferts de compétences, d'alignement du niveau de services publics « par le haut », de désenclavement des quartiers grâce au développement des transports urbains, de solidarité financière avec les dotations de solidarité communautaire. Ces efforts restent toutefois insuffisants et doivent être amplifiés.

En revanche, l'Ile de France accuse un important retard. Il est urgent d'y rendre effective la solidarité territoriale, par l'achèvement de la carte intercommunale et surtout par la rationalisation des périmètres pour mettre fin au cloisonnement entre intercommunalités riches et pauvres. Les spécificités de l'Ile de France imposent également le maintien et le renforcement du fonds de solidarité Ile de France ainsi que des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

2) En régions, le développement de l'intercommunalité impose de raisonner en termes de ressources consolidées sur les territoires (communes et intercommunalités). En effet, le système de péréquation actuel se résume trop souvent à un jeu à somme nulle pour le monde urbain, la réduction des dotations de compensation annulant l'impact d'une hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Pour la majorité des territoires urbains, la réforme de la taxe professionnelle va se traduire par la transformation d'une part substantielle de ressources fiscales dynamiques en dotations gelées. Maintenir les ressources communales et intercommunales sur les territoires des communautés urbaines de Bordeaux, de Nantes ou de Lyon,

c'est garantir la poursuite de l'effort collectif en faveur de Lormont, Saint-Herblain ou Vaulx-en-Velin.

Mais ne nous y trompons pas : l'intercommunalité ne permettra pas à elle seule de remédier à la faiblesse structurelle des ressources des communes confrontées à de lourdes charges socio-urbaines.

Si les intercommunalités doivent poursuivre leur action pour la cohésion sociale, l'Etat doit aussi assumer la sienne et se donner les moyens d'une politique de la ville ambitieuse pour les territoires les plus en difficulté.

3) La péréquation est un outil d'allocation de la ressource publique. La réforme des dispositifs actuels devra traduire une volonté politique forte pour l'aménagement et la cohésion sociale des territoires.

Penser la péréquation en ces termes impose de ne pas limiter la réflexion aux ressources des collectivités. Pour répondre aux enjeux du monde urbain, deux principaux éléments doivent être pris en compte :

L'importance des charges : le monde urbain cumule charges de centralité et centralisation des pauvretés. Il va devoir investir lourdement pour la protection de l'environnement.

L'importance de la pression fiscale, particulièrement élevée dans les territoires urbains (dans les villes centre comme dans les villes de banlieue). Amoindrir les ressources de collectivités qui sont déjà contraintes de mobiliser fortement leurs contribuables pour couvrir leurs charges relèverait du non-sens pour les citoyens et conduirait à ségréger et fracturer encore un peu plus les territoires.

Il sera sans doute nécessaire de revoir dans leur ensemble les dispositifs actuels, trop nombreux, parfois contradictoires entre eux et insuffisamment abondés. Toutes les pistes devront être examinées : articulation entre péréquation horizontale et verticale, contractualisation locale, alimentation de fonds départementaux, régionaux ou nationaux, etc.

Nos trois associations poursuivront leurs travaux communs pour que la reconnaissance du rôle et des charges spécifiques du monde urbain en termes d'aménagement du territoire et de solidarités territoriales se traduise concrètement dans la répartition des ressources.

1- Les pôles urbains ne représentent que 8 % des communes pour 61 % de la population (INSEE, 1999)
2- Les agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants regroupent 72 % de la population résidant en zone urbaine sensible et 55 % des logements sociaux (source : fichier dgf 2009)

Les assises de la péréquation et de la solidarité territoriale

Organisées par :
L'Association des Maires Ville et Banlieue de France
L'Association des Maires de Grandes Villes de France
L'Association des Communautés Urbaines de France

Jeudi 1er avril 2010

Musée Social
5, rue Las Cases
75007 Paris
Métro Solférino

9h15 Ouverture des travaux

Michel Destot, député, maire de Grenoble, président de l'AMGVF
Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, président de Ville et Banlieue

10h00 L'état des lieux des inégalités territoriales. Que souhaite-t-on corriger ?

Jean-Pierre Chauvel, chargé de mission à l'IAU-IDF
Philippe Dallier, sénateur, maire des Pavillons-sous-Bois
Jean-Paul Alduy, sénateur et président de la CA de Perpignan Méditerranée
François Pupponi, député, maire de Sarcelles

11h30 La péréquation est inscrite dans la Constitution, qu'en est-il dans les faits ? Les chiffres de la correction actuelle des inégalités, les outils, leurs effets

Guy Gilbert, professeur des Universités
Xavier Lemoine, maire de Montfermeil, vice-président du Conseil National des Villes
Gilles Carrez, député, maire du Perreux-sur-Marne, président du Comité des Finances locales, rapporteur du budget

12h30 Fadela Amara, secrétaire d'État, chargée de la politique de la ville

14h30 Dans le contexte législatif et gouvernemental actuel (réformes fiscale et territoriale, Grand Paris), quels principes, quelle méthode, quels critères et niveaux pour une meilleure péréquation ?

Gérard Marcou, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur du GRALE
Jacky Darne, adjoint au maire de Rillieux-la-Pape, vice-président du Grand Lyon
Dominique Voynet, sénatrice, maire de Montreuil
Jean-Claude Boulard, maire du Mans, président du Mans Métropole
Marie-Hélène Amiable, députée, maire de Bagneux

15h30 Les propositions Grandes villes, ACUF, Ville et Banlieue pour de meilleures solidarités territoriales

Jean-Claude Boulard, maire du Mans, président du Mans Métropole
François Pupponi, député, maire de Sarcelles

16h30 Fin des travaux

Cette journée sera animée par **Emmanuel Kessler**, journaliste

Maires de grandes villes
COMMUNAUTÉS URBAINES DE FRANCE
association des maires VILLE & BANLIEUE de France

15 septembre

Rencontre avec François Baroin, ministre du budget

Les élus de l'association sont venus redire au Ministre l'importance qu'ils accordent à la reconnaissance de la situation critique de certains territoires et à la mise en place d'un instrument de mesure efficace des inégalités sociales et territoriales.
Ils ont insisté sur l'intérêt qu'ils portent à la création d'un Fonds national de Solidarité, proposition récurrente de l'association depuis des années : un fonds alimenté par l'ensemble des collectivités, avec pour vocation une véritable péréquation et une véritable solidarité territoriales.
Ils ont aussi dit leur souhait de faire progresser les dotations de péréquation au sein de la DGF, afin qu'elles représentent 40% des concours de l'Etat aux collectivités.
Enfin, ils ont demandé la mise en place urgente d'un groupe de travail Etat/collectivités sur ce sujet.

Le ministre a mis en évidence les réelles difficultés à se lancer dans une réforme d'une telle envergure, qui demande du temps et qu'il souhaite lui-même, quand approchent des échéances électorales lourdes.
En revanche, il s'est montré rassurant sur les montants reconduits pour 2011 de la DSU et de la DDU.

19 novembre

association des maires
VILLE & BANLIEUE
de France

Communiqué de presse du 19 novembre 2010

Extraits

L'Association des Maires Ville et Banlieue de France, présidée par Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, se félicite du vote intervenu à l'Assemblée Nationale sur l'article 63 du projet de loi de finances 2011.

En effet, cet article crée pour 2012, deux nouveaux fonds de solidarité pour les communes et leurs groupements, l'un au niveau national, l'autre au niveau régional.
Ces fonds sont des éléments importants de la réforme de la péréquation que Ville et Banlieue prône depuis longtemps au bénéfice des communes les plus pauvres et les plus en difficulté du territoire, réforme alliant péréquation verticale et péréquation horizontale.

Les trois députés de Ville et Banlieue porteurs des amendements allant dans ce sens, **François Pupponi, député du Val d'Oise, Marie-Hélène Amiable, députée des Hauts-de-Seine et Marc Goua, député du Maine-et-Loire** ont su se faire entendre de leurs collègues à l'Assemblée afin de combattre les fortes inégalités territoriales qui caractérisent notre pays...

...Nous demandons au Ministre du Budget et à celui des Collectivités Locales de mettre en place pendant l'année 2011, un groupe de travail Etat/Collectivités consacré à la péréquation.

7

Réforme territoriale, Paris Métropole, Grand Paris

Comme le rappelait Claude Dilain au colloque de Trélazé, « Ville et Banlieue a toujours été partisan de l'intercommunalité, sans naïveté quant à ses difficultés et limites ; d'une intercommunalité capable d'intégrer les villes de banlieue avec leur identité, leurs difficultés et leurs attentes en termes de solidarité, mais aussi leur potentiel de jeunesse et de dynamisme. Toutes les solutions aux difficultés des banlieues ne se trouvent pas en banlieue et l'agglomération est le lieu naturel de certaines de ces solutions pour autant qu'elle accepte de s'y engager politiquement »

C'est pourquoi nous avons été très attentifs, en 2010, aux débats concernant la loi de Réforme des collectivités territoriales, notamment sur le développement et la simplification de l'intercommunalité et la clarification des compétences des collectivités territoriales.
De la même façon, bon nombre d'élus de l'association, à la suite de Jean-Yves Le Bouillonnec, premier président de Paris Métropole, se sont engagés dans les différentes commissions de travail de cette structure ; certains sont impliqués parallèlement dans les projets du Grand Paris, pour permettre à des villes de banlieue d'accélérer à la fois leur désenclavement et la production de logements sur leurs territoires.

17 Septembre

Communiqué de Presse Ville et Banlieue sur le projet de loi de réforme des collectivités territoriales

Intitulé de façon provocatrice « Vers la fin de la politique de la ville ? », il a été publié au moment de la deuxième lecture du projet de réforme des collectivités territoriales.
Le 8 octobre, une motion du Conseil National des Villes ira dans le même sens.

Communiqué de presse - 17 septembre 2010

Vers la fin de la Politique de la ville ?

Le projet de réforme des collectivités locales, dont la 2ème lecture vient de s'achever à l'assemblée nationale, contraint les communes à financer une part importante, 30% au minimum, de tout projet qu'elles souhaitent porter sur leur territoire. Il interdit aussi le cumul des subventions que pouvaient jusqu'alors apporter le département et la région à ces projets locaux.

Pour les communes les plus pauvres, le cofinancement est le principe premier du financement de la politique de la ville. Dans ces conditions, ces communes, qui connaissent des difficultés budgétaires croissantes, renforcées par une crise économique et sociale durable, se retrouvent dans l'incapacité de financer leurs projets.

Plus aucun projet, hors programme de rénovation urbaine, ne pourra donc être lancé dans ces quartiers.

L'association des maires Ville et Banlieue de France avait alerté Fadela Amara, secrétaire d'Etat à la ville, du grave danger que ce texte représentait pour la politique de la ville dont elle est la garante. Si ce texte reste en l'état, le gouvernement assène un coup terrible à la politique de la ville. Il nous reste une dernière possibilité : le vote à la Commission Mixte Paritaire.

Comme elle l'a déjà fait sur les problèmes de sécurité, Ville et Banlieue en appelle de nouveau au Premier Ministre pour empêcher que l'on ne décrète ainsi, de façon détournée, la fin de la politique de la ville.

Nous nous étions préparés à enrichir le débat sur la réforme de la politique de la ville, et il ne faudrait pas que nous soyons conviés à sa possible disparition.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES VILLES

Motion du Conseil National des Villes du 8 octobre 2010

Les membres du Conseil national des villes réunis en Assemblée générale à Rennes les 7 et 8 octobre 2010 ont pris connaissance du contenu des dispositions de l'article 35 ter du projet de loi n° 738 sur la réforme des collectivités territoriales, déposé le 30 septembre 2010 et modifié par l'Assemblée nationale.

Cet article supprime le principe des co-financements départemental et régional pour les investissements et le fonctionnement des collectivités locales et impose au moins 30 % du financement de l'investissement pour les communes de plus de 3 500 habitants maîtres d'ouvrage, à l'exception des projets ANRU.

L'ensemble des membres du Conseil national des villes constate que les co-financements des projets des communes en politique de la ville représentent souvent plus de 80 % du coût global des projets, y compris hors PRU, compte tenu de l'importance des charges de ces communes et de la faiblesse de leurs ressources. L'application de cet article mettrait en cause de nombreux projets de ces communes défavorisées avec des conséquences sociales lourdes.

Aussi, le Conseil national des villes demande la suppression de cette disposition pour toutes les communes en politique de la ville comprenant une ZUS dont la population représente au moins 30 % de la population totale de la commune, à l'instar de ce qui a pu être décidé pour les communes rurales de moins de 3 500 habitants.

15 octobre

Communiqué de presse commun à toutes les associations d'élus

Communiqué de presse
Paris, le 15/10/2010

Les équipements structurant le territoire national doivent pouvoir être co-financés librement

Alors que la Commission mixte paritaire devra se tenir le 3 novembre prochain (initialement prévue le 13 octobre) pour examiner le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, l'ensemble des associations d'élus s'inquiète vivement des dispositions du texte susceptibles d'obérer l'investissement public local.

Les articles 35 ter et 35 quater du projet de loi prévoient :
un seuil de participation minimal du maître d'ouvrage,
une interdiction, dans un grand nombre de cas, du cumul des subventions départementales et régionales d'investissement comme de fonctionnement,
une restriction des co-financements régionaux aux seuls projets « d'envergure régionale ».
Accepter ces dispositions d'encadrement des cofinancements serait contradictoire avec les principes de solidarité territoriale par ailleurs recherchés par les pouvoirs publics dans le Projet de loi de finances pour 2011 au travers du renforcement de la péréquation.

En effet, certains équipements, dont les communes et communautés assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion, répondent à des besoins et profitent à des territoires bien plus vastes que leurs limites administratives. Il est donc non seulement juste, mais indispensable, que ces équipements de rayonnement départemental et régional, puissent être cofinancés par le département et la région.

Par ailleurs, il n'est pas justifié de soumettre la possibilité pour les communes et les communautés de cumuler des subventions à l'adoption d'un schéma régional qui ne dépend pas d'elles.

Les associations d'élus en appellent donc à la sagesse du Parlement pour que la solidarité entre collectivités, petites ou grandes, continue d'être encouragée, notamment pour celles en grandes difficultés

.

10 décembre

2ème Forum de Paris Métropole

Après un an et demi d'existence, Paris Métropole regroupe 170 collectivités représentant environ 9 millions de Franciliens.
Ce forum lançait la phase d'expérimentation de son appel à projets et les 74 initiatives proposées par les collectivités ont été présentées à cette occasion.
De décembre 2010 à juin 2011, des débats publics seront organisés autour de ces initiatives et dans le même temps, feront l'objet d'un échange entre élus et professionnels.

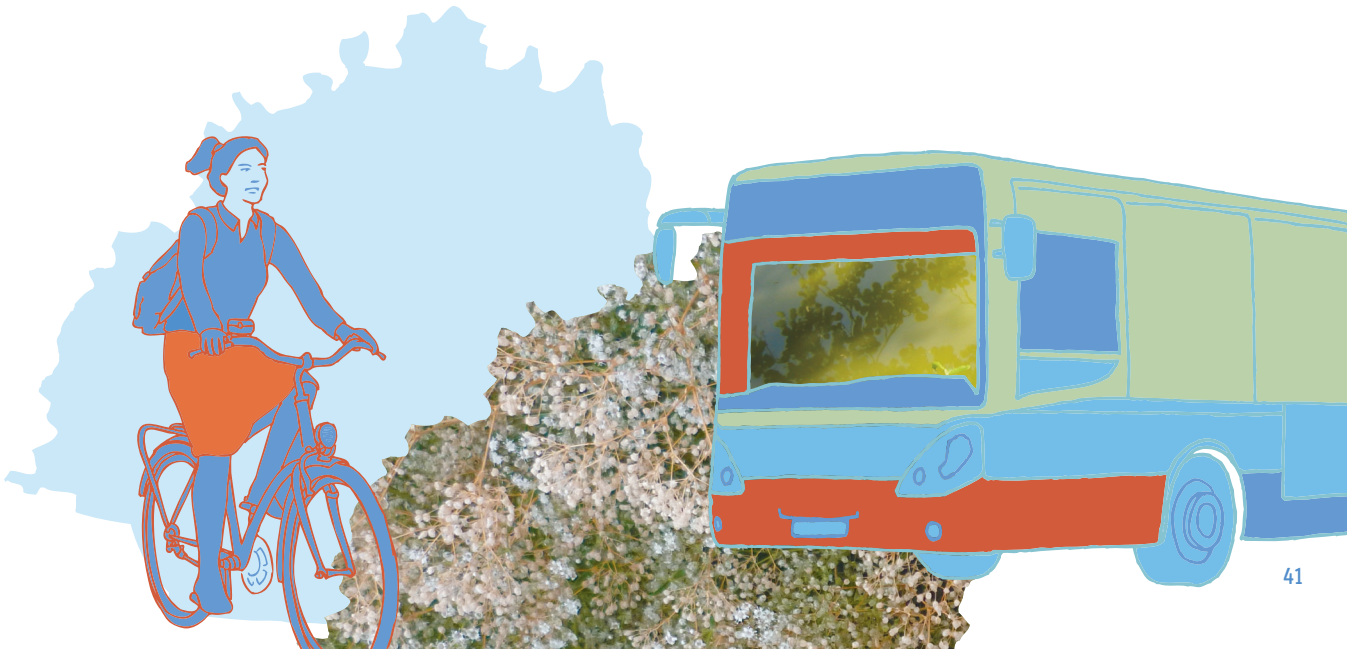

8

Sécurité urbaine, prévention

Le sujet a fait l'objet de surenchères et de polémiques tout au long de l'année ; là encore, nous en avons appelé au Premier Ministre par des courriers communs avec nos partenaires du Forum Français pour la Sécurité Urbaine et des Maires de Grandes Villes.

Notre souhait : qu'au-delà de tout esprit partisan et de tout clivage politique, un forum national rassemblant l'Etat et les maires définisse les nouveaux besoins et les nouvelles formes d'insécurité urbaine, et reprécise les rôles respectifs des uns et des autres en matière de sécurité publique. Les maires veulent bien prendre **leur part de la responsabilité dans le cadre d'un partenariat négocié**, mais l'Etat ne peut pas se défausser de cette mission régalienne sur les élus locaux ; en sachant que le débat sur la « co-production » de la sécurité est loin d'être épuisé, tous les maires ne souhaitant pas partager cette responsabilité selon les mêmes missions ni dans les mêmes proportions.

En revanche, tous les maires appellent de leurs vœux, au-delà de la prévention situationnelle et de la vidéo-surveillance, **une police nationale de terrain disposant de moyens d'action sur tout le spectre de la sécurité** : renseignement et investigation, intervention et interpellation, maintien de l'ordre, prévention et pacification des relations sociales dans les quartiers.

Quant aux élus de Ville et Banlieue, ils sont **résolus à poursuivre au mieux le travail quotidien de prévention de la délinquance** qui passe par l'éducation et la culture, l'accès au droit, l'aide sociale et l'insertion, travail pour lequel ils souhaitent pouvoir mobiliser des moyens importants... afin d'éviter que les difficultés sociales ne dégénèrent en incivilité ou en délinquance active.

21 avril

association des maires
VILLE & BANLIEUE
de France

Communiqué de presse de Ville et Banlieue
21 avril 2010

Extraits

Banlieues : retrouver la sécurité, redonner confiance dans l'action publique

Le Président de la République reprend en main le Ministère de l'Intérieur afin de mieux sécuriser les transports, les établissements scolaires et les halls d'immeubles, de mieux lutter contre le trafic de drogue et les trafics d'armes. C'est en partie un constat d'échec... que partagent les élus et les acteurs de terrain.

Pour les maires de banlieue, les initiatives gouvernementales n'apporteront de solutions aux problèmes de leurs villes que si elles permettent au plan local de nouvelles coopérations entre l'Etat et les collectivités.

Au plan de la sécurité, les maires de banlieue ont déjà expérimenté l'insuffisance des « solutions magiques » : nomination d'hommes providentiels, vidéosurveillance, suspension automatique des allocations familiales ou harcèlement policier. Le soutien aux réseaux locaux de prévention, aux médecins et travailleurs sociaux qui œuvrent aux côtés des familles et des jeunes nous semble tout aussi nécessaire.
De même, demandons-nous le retour de la présence humaine, policière et non policière, dans l'espace public, les quartiers, les transports et les établissements scolaires. Celui de la police de proximité à travers les unités territoriales de quartier, pour la sécurisation des quartiers, et pour rapprocher leurs habitants avec la police...

Dès lors que faire ? Mobiliser sans délai les moyens de l'Etat sur leur missions régaliennes pour montrer que la Police, la Justice, l'Education nationale, le Logement peuvent s'engager prioritairement dans les banlieues. Démontrer qu'on peut, sur ces chantiers d'intérêt national, renouer les fils de politiques publiques clairement ciblées. Les associations, les professionnels les plus concernés et les élus n'attendent que cela pour continuer à s'y impliquer...

3 juin

Débat avec les partenaires du Forum français pour la sécurité urbaine

Des épisodes violents continuant à se dérouler en banlieue au cours du premier semestre, nous avons débattu avec les élus les plus spécialisés sur ces sujets et alors que se déroulait la discussion parlementaire sur la Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI). Or, cette loi proposait notamment :
Le couvre-feu pour les mineurs non accompagnés, sur décision du préfet ou du maire
Le développement de la vidéosurveillance, avec la question de l'autorité de contrôle
L'évolution des polices municipales, avec l'armement de leurs agents et leur changement de statut.

16 juillet
Début des « événements » de Grenoble

Ceux-ci, survenus dans le quartier de la Villeneuve, donneront lieu à des interventions spectaculaires des forces de l'ordre et à une intervention du Président de la République qui fera date.
Au lendemain de cette intervention, des circulaires préfectorales sont adressées aux maires, leur demandant de justifier les actions mises en œuvre pour assurer la sécurité dans leurs communes et plus précisément : le nombre de mesures de signalement effectuées par le maire, les éléments du dispositif municipal de vidéo-protection, les mesures engagées au titre de suivi des familles.
Les maires de Ville et Banlieue, de Grandes villes et du FFSU se déclarent « inquiets de ces mesures qui soumettent leur action locale en la matière à l'ingérence d'un contrôle d'Etat ».

8 septembre
Le point avec les autres associations d'élus urbains

Au terme d'un été émaillé de tensions locales et de controverses politiques sur la sécurité, le Bureau de Ville et Banlieue fait le point sur la sécurité avec ses proches partenaires : **Michel Destot**, président des Grandes Villes et **Charles Gautier**, président du Forum français sur la sécurité urbaine. Au cœur de leurs réactions communes, la conviction que la sécurité passe par une action résolue et conjointe de l'Etat, des collectivités et de leurs partenaires locaux, en termes de prévention comme de réponse aux faits de délinquance.

Communiqué de presse des maires du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, de Ville et Banlieue et des Grandes Villes de France.

16 septembre 2010

Sécurité, Prévention de la délinquance : qui est responsable ?
Les maires du Forum Français pour la Sécurité urbaine, de Ville et Banlieue et des Grandes Villes de France se sont réunis suite aux événements survenus cet été. Ils s'étonnent de la tendance qui les désigne comme les seuls responsables d'une situation difficile ; et ils s'inquiètent de la tournure des mesures prévues dans la circulaire du 22 juillet dernier, soumettant leur action locale dans ce domaine, à l'ingérence d'un contrôle de l'Etat.
Conscients de leur responsabilité à établir un climat de paix et de tranquillité publiques au bénéfice de tous les habitants, ces maires rappellent que la politique de sécurité et de prévention est le fruit d'un multi-partenariat entre l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de leurs compétences respectives. C'est pourquoi les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention ont vocation à rassembler les moyens des services de l'Etat et des collectivités territoriales autour d'objectifs et de constats partagés.
Pour donner toute l'ampleur nécessaire à cette politique, les maires expriment le vœu que des fonds conséquents et pérennes soient alloués à la prévention de la criminalité ; la vidéosurveillance n'étant qu'un outil parmi d'autres de la sécurité, et ne pouvant remplacer les personnels de terrain.
Les maires considèrent enfin que les événements de l'été devraient rapprocher tous les responsables de la sécurité et de la prévention dans un effort commun excluant tout procès d'intention. Les maires interviendront dans ce sens, tant à la Conférence des Villes du 22 septembre à Paris qu'aux Assises de Ville et Banlieue le 15 octobre à Trélazé.
Aussi, les maires proposent-ils la tenue d'une table ronde Etat-Collectivités pour clarifier les compétences de chacun, dissiper les malentendus, affiner les nouveaux enjeux de la sécurité publique, relancer une coopération dynamique et durable, et en déterminer les moyens nécessaires.

Charles Gautier
Sénateur, maire de Saint-Herblain
Président du FFSU

Claude Dilain
Maire de Clichy-sous-Bois
Président de l'AMVBF

Michel Destot
Député, maire de Grenoble
Président de l'AMGVF

25 novembre
Forum Parentalité d'Halluin

Au programme de ce 5ème rendez-vous d'Halluin, auquel **Jean-Luc Deroo** ne manque jamais d'associer Ville et Banlieue et le FFSU : les modes de garde des enfants, l'orientation des jeunes, l'accompagnement des parents face à la police et à la justice.

Manifestation co-produite par la ville d'Halluin, la CLCV et COPAS, avec le concours du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, l'association des Maires Ville et Banlieue.

Au rythme d'un forum tous les 2 ans depuis 2002, nous voici au cinquième forum « Agir avec et pour les parents » à Halluin… Cette année encore, cette rencontre sera l'occasion pour tous, parents, professionnels, élus… d'échanger sur nos diverses expériences et de réfléchir ensemble aux meilleures manières d'aborder les questions et les situations afin de mettre en place les réponses appropriées.
Que l'on soit parent de tout jeunes enfants, d'adolescents ou même de jeunes majeurs, les questions ne manquent pas : comment agir au mieux, comment jouer son rôle dans toutes les situations de la vie quotidienne comme dans les périodes qui apparaissent plus délicates ou dans les situations difficiles.
Il nous appartiendra à tous, au cours de cette journée de réfléchir aux formes d'action les plus pertinentes pour que tout parent puisse trouver les appuis dont il a besoin, en lien avec d'autres parents, comme auprès des structures qui peuvent soutenir leurs initiatives.

Véronique Persuy *de COPAS*

Au programme

9h00 :	ACCUEIL, Salle De Steiger à Menin (Belgique)
9h30 :	LANCEMENT DE LA JOURNÉE, par Gilbert Bossuyt, Bourgmestre de Menin et Jean-Luc Deroo, Maire de la ville d'Halluin, Vice Président Lille Métropole communauté urbaine.
9h45 :	4 THÈMES / 4 TÉMOIGNAGES
11h à 12h25 :	ECHANGE ET ANIMATION autour des thèmes
12h45 :	REPAS salle des fêtes "Le Manège" à Halluin
14h30-15h45 :	SYNTHÈSE ET INTERVENTIONS DES SPÉCIALISTES
15h45-16h15 :	INTERVENTION THÉATRALE

Les 4 thèmes

1. Aider les jeunes à construire leur projet
Il n'est pas toujours facile pour les jeunes de se construire des projets et des perspectives d'avenir, et de repérer les voies à suivre pour s'y préparer.
Comment donner aux parents des clefs pour les aider ? Comment travailler avec eux pour venir en accompagnement des jeunes dans cette recherche ?

2. Accueil et éveil des tout petits
Permettre à son enfant, dès le plus jeune âge, de vivre des moments au sein de structures d'accueil collectif, contribuent à son éveil et à sa socialisation.
Comment travailler avec les parents pour tirer le meilleur parti de ces temps et rechercher les complémentarités avec ce qu'il trouve dans sa famille ?

3. Justice et familles
Les pré-ados, les ados, les jeunes, peuvent à certains moments transgresser la loi, et se trouver mêlés à des pratiques délictueuses, et/ou être confrontés aux services de police et de justice.
Quelle juste place donner aux parents et comment les aider à jouer leur rôle dans une situation difficile d'abord marquée par la répression.

4. Loisirs en famille
Partager des moments de détente autour de centres d'intérêt ou d'activités communes, peut contribuer à des relations plus détendues au sein de la famille dans la vie quotidienne. Comment susciter cette envie, proposer des opportunités de la concrétiser, et faire en sorte que les familles puissent s'en saisir ?

15 décembre

Ville et Banlieue au Forum de Gonesse organisé par le CNV

Ville et Banlieue est invitée à intervenir lors du Forum organisé à Gonesse par le Conseil national des villes. A cette occasion, sont rendus publics d'une part les résultats de l'enquête réalisée par le CNV auprès des coordonnateurs de CLSPD, d'autre part le communiqué commun de Ville et Banlieue et du Forum français pour la sécurité urbaine. Claude Dilain rappelle que « l'Etat ne peut s'en tenir à la mobilisation des forces de maintien de l'ordre quand il est question de prévention de la délinquance » et demande « une clarification rapide des rôles de chacun dans la coproduction de la sécurité publique ».

Position commune des élus du FFSU et de Ville et Banlieue

Evolution et analyse de l'avis des coordonnateurs CLSPD / CISPD

29 novembre 2010

Extraits

...Les élus des collectivités locales du FFSU et de Ville et Banlieue demandent:

Un accompagnement fort de l'Etat aux côtés des élus locaux dans la gouvernance locale

L'annonce de la mise en place de la stratégie locale de prévention de la délinquance crée de la confusion du fait de la survivance massive des contrats locaux de sécurité. De même, la question récurrente de la refonte de la politique de la ville, sans cesse ajournée, participe aussi de ce climat de confusion. De plus, la mise au point d'une trentaine de contrats expérimentaux n'a pas fait l'objet de concertation au niveau local.

La participation de l'Etat aux politiques locales de sécurité ne doit ni séparer ni opposer sécurité et prévention. Pour les élus locaux du FFSU et de Ville et Banlieue, une politique de sécurité globale doit mobiliser un partenariat fondé sur le triptyque **prévention, répression et solidarité.** Ils sont prêts à mettre à plat les dispositifs et à participer à la clarification des compétences dans une démarche de collaboration et d'échanges avec le gouvernement.

Un accompagnement financier de l'Etat à la hauteur des enjeux

La clarification de la place et des compétences de chacun dans la coproduction de la sécurité est nécessaire pour mettre fin à la confusion des responsabilités respectives. La globalisation des crédits accordés par l'Etat aux collectivités territoriales est une solution pour éviter la multiplication des procédures, le saupoudrage des financements, le décalage entre la réalité locale et les directives nationales.

Les élus locaux du FFSU et de Ville et Banlieue souhaitent que **« des fonds conséquents, comparables à ceux consacrés aux politiques de répression soient alloués à toutes les formes de prévention »** au delà de la vidéosurveillance. **C'est d'abord la prévention sociale qui permettra de réduire significativement et durablement la délinquance...**

Prévention de la délinquance : gouvernance et financements
Quelles propositions pour 2011 ?

Forum CNV de Gonesse du 15 décembre 2010

Les positions et demandes de Ville et Banlieue :

Une table ronde avec l'Etat et les autres partenaires de la sécurité et de la prévention pour poser un diagnostic partagé sur l'évolution de la délinquance, définir une stratégie publique concertée, clarifier les responsabilités et le rôle de chacun.

Dans le triptyque « prévention, répression, solidarité » que nous appelons de nos vœux avec le FFSU, il nous faut redéfinir, revaloriser et refinancer la prévention en tant que telle, par une politique nationale ambitieuse et dotée de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, ne se limitant pas à ceux de la vidéosurveillance.

Un plan d'actions spécifique pour **faire évoluer la relation police/jeunes et police/population**, relation dégradée par les opérations coup de poing des BAC, du RAID et autres CRS... Il faut un retour d'expérience des Uteq et des BST (brigades spécialisées de terrain) de ce point de vue, et de structures comme le CLJ de la police nationale de Montfermeil, contre-exemple du discours dominant sur le rôle de la police. Avec un double objectif : ramener la confiance envers les forces de l'ordre et préciser leur rôle dans le dispositif de prévention.

Une attention prioritaire à la question **de la sécurité et de la prévention au quotidien**, dans l'habitat, l'espace public et les quartiers... car l'insécurité menace de ruiner les efforts et les succès de la rénovation urbaine. Avec l'Etat et les bailleurs, partenaires prioritaires dont les retours sont aujourd'hui alarmants - il faut redéfinir au-delà de l'intervention policière, les moyens et les modalités de la surveillance et du gardiennage, du contrôle et du lien social, de la régulation et de la médiation, des relais et des recours pour les habitants au sein de leur cadre de vie, de jour comme de nuit. Et il ne s'agit pas simplement de caméras mais de la réappropriation humaine de l'espace commun, pour faire revenir le sentiment collectif de la tranquillité.

Enfin, **une forte amplification du travail de prévention sécuritaire et éducative effectué auprès des jeunes**. Retour d'expérience et bilan du plan de prévention et de lutte contre la violence scolaire (enquête SIVIS, formation des enseignants, établissements de réinsertion scolaire, référent-police...). Partenariat avec l'Etat permettant de redynamiser, au-delà de l'Education nationale, l'éducation populaire et l'action socio-éducative, de conforter et d'impliquer les professionnels dans une action locale concertée de prévention. Alors la « prévention » au sens des CLSPD rejoindra la « lutte contre l'insécurité sociale ».

9

Laïcité, citoyenneté, lutte contre les discriminations

Tout d'abord, **les élus de Ville et Banlieue ont soutenu la proposition de « résolution solennelle » du Parlement contre le port du voile intégral**. Partagés sur la « radicalité » de la réponse publique (certains souhaitant purement et simplement interdire la burqa, d'autres s'interrogeant sur la possibilité de faire respecter une telle interdiction au quotidien), ils ont unanimement considéré qu'il y avait dans le port du voile intégral, à la fois une atteinte fondamentale à la dignité des femmes et une injure à la sociabilité laïque, fondée sur une certaine transparence, sur l'égalité des personnes se retrouvant en vis-à-vis dans l'espace public.
Les maires de Ville et Banlieue ont rappelé qu'ils continuaient de parier sur la discussion et sur l'éducation, sur la laïcisation progressive de la société par la participation effective de tous, - garçons et filles et quelle que soit leur origine ou leur confession - à la vie scolaire, associative et citoyenne. Les élus ont rappelé que les surenchères identitaires sont aussi la conséquence des exclusions sociales, de la relégation urbaine et des discriminations au quotidien. D'où la nécessité de progresser sur le chemin de l'égalité réelle pour faire reculer les revendications communautaristes.

La **participation des étrangers non européens à la vie locale** relève bien de cette égalité réelle. Lors de l'audition devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, les élus de l'association ont fait remarquer que le retard pris par la France dans ce domaine avait fragilisé la cohésion sociale dans les communes de banlieue, où la participation électorale reste le fait d'une minorité. La reconnaissance de la citoyenneté politique locale doit consacrer la participation à la société de ceux qui y contribuent déjà par leur travail et leur présence durable dans notre pays.

Enfin, l'année 2010 marque **une date importante dans la lutte contre les discriminations avec la reconnaissance par la Halde, de la « discrimination territoriale » globale**. En jugeant recevable la plainte de **La Courneuve**, la Haute autorité a en effet implicitement reconnu que les territoires identifiés comme « sensibles », « en difficulté », parfois même « de non-droit » sont des territoires où le droit des populations à l'égalité devant le service public et l'accès aux biens fondamentaux n'est pas respecté. Et cette reconnaissance jette un jour nouveau sur ce que l'on est en droit d'attendre des réformes à venir, de la géographie prioritaire et de la politique de la ville comme de la péréquation financière entre les collectivités : le rétablissement de l'égalité entre les territoires par un investissement de la puissance publique proportionné aux inégalités existantes.

21 janvier

Voile intégral : 2ème audition de l'Association devant la commission Gérin

A la veille de la remise du rapport de la commission, **André Gérin** et **Eric Raoult** ont reçu Ville et Banlieue pour la seconde fois afin d'échanger sur les conclusions de ce travail : notamment sur la proposition de vote d'une « résolution » du Parlement déclarant le port du voile intégral contraire aux valeurs de la République.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

1- L'Assemblée nationale,
2- Vu l'article 34-1 de la Constitution,
3- Vu l'article 136 du Règlement,
4- Vu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, et notamment ses articles 1er et 4 qui disposent respectivement que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » ;
5- Vu le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 qui consacre le principe constitutionnel d'égalité entre les hommes et les femmes en prévoyant que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » ;
6- Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, et notamment son article 1er qui énonce que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et qu'ils « sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » ;
7- Vu la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950, et spécialement son article 14 qui interdit, toute discrimination fondée, notamment, sur le sexe ;
8- Vu la Convention internationale visant à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
9- Vu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, telle qu'entrée en vigueur le 1er décembre 2009, et notamment son article 20, qui stipule que « toutes les personnes sont égales en droit » ;
10- Considérant que la sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe de valeur constitutionnelle, une valeur essentielle de la République française et fondatrice de l'Union européenne ;
11- Réaffirmant que le principe d'égalité, la lutte contre toute forme de discrimination et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes sont au coeur de notre ordre juridique et notre projet de société ;
12- Prenant acte que la lutte contre les violences faites aux femmes a reçu le label de « Grande cause nationale » pour l'année 2010 ;
13- 1. Considère que les pratiques radicales attentatoires à la dignité et à l'égalité entre les hommes et les femmes, parmi lesquelles le port d'un voile intégral, sont contraires aux valeurs de la République ;
14- 2. Affirme que l'exercice de la liberté d'expression, d'opinion ou de croyance ne saurait être revendiquée par quiconque afin de s'affranchir des règles communes au mépris des valeurs, des droits et des devoirs qui fondent la société ;
15- 3. Réaffirme solennellement son attachement au respect des principes de dignité, de liberté, d'égalité et de fraternité entre les êtres humains ;
16- 4. Souhaite que la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes soient une priorité des politiques publiques menées en matière d'égalité des chances, en particulier au sein de l'Éducation nationale ;
17- 5. Estime nécessaire que tous les moyens utiles soient mis en oeuvre pour assurer la protection effective des femmes qui subissent des violences ou des pressions, et notamment sont contraintes de porter un voile intégral.

A l'automne, sera votée la loi suivante :

LOI no 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (1)

NOR: JUSX1011390L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel no 2010-613 DC du 7 octobre 2010;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article1er
Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Article2
I. –Pour l'application de l'article 1er, l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.
II. –L'interdiction prévue à l'article 1er ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

Article3
La méconnaissance de l'interdiction édictée à l'article 1er est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. L'obligation d'accomplir le stage de citoyenneté mentionné au 8o de l'article 131-16 du code pénal peut être prononcée en même temps ou à la place de la peine d'amende.

Article4
Après la section 1 bis du chapitre V du titre II du livre II du code pénal, il est inséré une section 1 ter ainsi rédigée:
«Section1 ter
«De la dissimulation forcée du visage
«Art. 225-4-10. –Le fait pour toute personne d'imposer à une ou plusieurs autres personnes de dissimuler leur visage par menace, violence, contrainte, abus d'autorité ou abus de pouvoir, en raison de leur sexe, est puni d'un an d'emprisonnement et de 30000 Đd'amende.
«Lorsque le fait est commis au préjudice d'un mineur, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60000 Đd'amende.»

Article5
Les articles 1er à 3 entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi.

Article6
La présente loi s'applique sur l'ensemble du territoire de la République.

Article7
Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application de la présente loi dix-huit mois après sa promulgation. Ce rapport dresse un bilan de la mise en œuvre de la présente loi, des mesures d'accompagnement élaborées par les pouvoirs publics et des difficultés rencontrées. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 octobre 2010.

25 février

Audition sur la participation à la vie locale des étrangers non européens

Ville et Banlieue a été reçue par Sandrine Mazetier, secrétaire nationale du Parti socialiste chargée de l'immigration, dans le cadre du dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle par les élus socialistes et les membres du groupe SRC. Plusieurs élus de l'association, dont ceux de Nanterre et d'Allonnes, ont rappelé combien les frilosités de la classe politique à ce sujet avaient contribué à marginaliser une grande partie de la population de leur commune.

5 novembre

A La Courneuve contre les discriminations territoriales

En acceptant d'instruire le dossier déposé par La Courneuve, la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) a ouvert la porte à une reconnaissance juridique des discriminations territoriales. Au-delà de son cas singulier et dans un département très représentatif de cette situation, **Gilles Poux** a reposé – à travers cette rencontre associant juristes, sociologues, associations et témoins élus de nombreuses communes - la question des inégalités entretenues et acceptées entre les territoires de la République : inégalités qui résument avec éclat l'existence même des banlieues et le traitement réservé à leurs habitants.

Automne

L'affaire de la crèche Babyloup à Chanteloup-les-Vignes

Avec cette affaire au retentissement national, ce n'est pas seulement le port du voile qui est en cause, ni la seule application des recommandations de la commission Gérin. C'est la difficulté du vivre ensemble dans certains secteurs urbains, et la difficulté de l'exercice du mandat d'élu face aux nouvelles revendications identitaires, et aux accusations des groupes de pression religieux ou communautaristes.

10
Partenariat

L'année 2010 s'est caractérisée par un renforcement de notre partenariat avec l'AMGVF et l'ACUF d'une part, avec le Forum français pour la sécurité urbaine d'autre part.

Très engagé en 2008 avec le combat pour la DSU, le rapprochement Ville Banlieue / Grandes Villes de France / ACUF s'est étendu aux transports, à la politique de la ville et à la lutte contre les discriminations.
En 2009, les trois associations se sont retrouvées avec le Gart sur la question des transports.
En 2010, les trois associations ont amplifié leurs travaux et déclarations communes, dans l'objectif de construire un front urbain le plus cohérent et le plus créatif possible par rapport aux pouvoirs publics. Et cela sans s'interdire d'autres partenariats à titre individuel ou collectif, et en se laissant le temps de réfléchir à d'éventuels rapprochements plus institutionnels.

1. Rapprochement Grandes Villes, ACUF, Ville et Banlieue

Pour l'année 2010, des actions ont été menées de concert sur 3 sujets principaux : la politique de la ville, la péréquation financière et la sécurité, auxquels il faut ajouter le logement et la cohésion sociale.

13 janvier, 9 mars, 18 mai
Bureau des Grandes villes élargi à Ville et Banlieue et ACUF

26 janvier
Commission Politique de la Ville Grandes Villes / Ville et Banlieue / ACUF

23 mars
Commission Politique de la Ville Grandes Villes / Ville et Banlieue / ACUF
Manifeste pour la réforme de la Politique de la ville

1er avril
Assises de la Péréquation Ville et Banlieue / Grandes Villes / ACUF

22 septembre
Présence de Claude Dilain à la Conférence des villes

6 octobre
Rencontre commune avec Benoist Apparu, ministre du Logement

2. Partenariat avec le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)

3 juin

Réunion des adhérents de Ville et Banlieue avec le FFSU

8 septembre

Bureau de Ville et Banlieue sur la sécurité avec Grandes Villes et FFSU
Lettre à François Fillon

3. Partenariat avec le CNV

7 octobre

Réunion du CNV à Rennes sur la péréquation, élargie à Ville et Banlieue

15 décembre

Forum du CNV à Gonesse, élargi aux associations d'élus

4. Avec le CERTU

2 et 3 février

Entretiens du CERTU à Lyon
Une première pour le Certu engageant avec les collectivités un débat sur leurs savoir-faire mutuels en même temps que sur son propre avenir, comme service extérieur de l'Etat ou organisme sous double commande Etat-collectivités locales.

27 avril

Comité d'orientation du CERTU (CODOR)

5. Avec les professionnels de la ville et de la politique de la ville

16 juin

Réunion des techniciens de la politique de la ville sur les 50 sites expérimentaux

14 et 15 octobre à Trélazé

Si le CNV, les Grandes villes, le FFSU, la FNAU et l'ACAD sont intervenus en tribune, les centres de ressources et les chefs de projets de la politique de la ville, les directeurs de PRU, les membres de l'inter-réseau DSU, les représentants de la Fonda étaient présents dans la salle.

6. Opération concertée avec le CAP'COM de Reims

1, 2 et 3 décembre

La communication sur et avec les quartiers en difficulté. Enquête auprès des adhérents de Ville et Banlieue

La communication publique face aux quartiers en difficulté

Forum Cap'Com de Reims, 2 décembre 2010

L'association des maires Ville & Banlieue de France et le réseau Cap'Com, en partenariat avec l'agence IDcommunes, ont décidé de réaliser une étude inédite à ce jour sur la communication publique dans les quartiers en difficulté

Conditions de réalisation de l'étude :

L'étude a été menée d'octobre à la mi-novembre 2010. Un questionnaire a été envoyé à 240 adhérents ou sympathisants de l'association Ville & Banlieue et à 450 directeurs de la communication membres du réseau Cap'Com, dans des villes ZUS (65 réponses reçues, soit un taux de 10%). Dix entretiens de maires ont également été réalisés en face à face ou par téléphone.

Avec l'objectif de cerner la problématique de communication des villes comptant des quartiers en difficulté en analysant de façon conjointe les registres politique et institutionnel de cette communication, cette étude invite à de vraies pistes de réflexion et d'amélioration.

Pour une majorité de maires et de dir'coms, la communication conduite dans ces quartiers revêt un enjeu politique primordial non seulement vis à vis de leurs habitants mais aussi au regard de la ville toute entière. Plusieurs questions émergent nettement et montrent les spécificités et les difficultés de cette communication.

Les résultats de l'enquête, révélés lors du Forum Cap'Com le 2 décembre 2010, seront mis en débat tout au long de l'année 2011 afin de faire émerger des solutions pour la communauté professionnelle des communicants et des élus.

CAP' COM

association des maires VILLE & BANLIEUE de France

iD communes agence de communication publique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 13 décembre 2010

Enquête : la communication publique face aux quartiers en difficulté
La République au milieu du gué !

Ambivalence. C'est le mot qui résume le mieux la situation relative à la prise de parole publique locale dans et sur les quartiers en difficulté. Les maires comme leurs directeurs de la communication sont embarrassés par cette question qui révèle en creux les difficultés du pays à traiter efficacement la question de l'intégration des populations de ces quartiers.

« Contrairement à ce qu'elle prétend, la France n'est pas un pays d'intégration. Elle demande à ses immigrés de lui ressembler pour pouvoir les assimiler ». Ainsi Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois et président de l'association des maires Ville & Banlieue de France, réagit-il à la récente étude sur la communication publique face aux quartiers en difficulté* qui vient d'être réalisée à l'occasion du forum de la communication publique par l'association Ville & Banlieue, le réseau Cap'Com et l'agence IDcommunes.
Une soixantaine de maires et de directeurs de communication de villes comportant des quartiers en difficulté ont été interrogés. Il en ressort des convergences fortes dont la nécessité d'adapter la communication de la Ville aux habitants de ces quartiers ou encore la nécessité de traiter la problématique d'image de ceux-ci, à la fois pour leurs habitants, mais au-delà, pour la ville toute entière.
L'étude met surtout en lumière la persistance de non-dits qui rendent difficile le positionnement de la communication publique sur certains sujets. Si les maires comme les directeurs de communication sont à l'aise pour s'adresser à certaines catégories de population de manière spécifique (les habitants des cités, les jeunes ou les seniors par exemple), ils se refusent en général à prendre en compte l'origine ethnique ou religieuse et encore moins la langue parlée si le Français n'est pas bien maîtrisé. **« Les difficultés que nous avons à appréhender les cultes et les ethnies révèlent davantage des questions de société non tranchées plutôt que des questions de communication »,** souligne Claude Dilain.
L'étude montre également que la communication dans les territoires en politique de la Ville, essentiellement liée à la « figure » du maire, mérite encore de s'améliorer :
les outils numériques (vidéos, web et réseaux sociaux) sont trop souvent délaissés - alors qu'ils sont très prisés par les habitants des quartiers en difficulté - au profit d'outils imprimés dont l'efficacité est parfois limitée ;
dans 64% des cas, il n'y a pas réellement d'évaluation de la communication ;
les maires et les directeurs de communication n'articulent formellement leur communication entre eux que dans 38% des cas pour les premiers et 18 % des cas pour les seconds...
« Nous devons sortir de l'artisanat pour rentrer dans le professionnalisme, comme nous le faisons pour la plupart de nos autres politiques », conclut le président de Ville & Banlieue.

***L'étude sur « la communication publique face aux quartiers en difficulté » a été réalisée en octobre et novembre par l'association des maires Ville & Banlieue de France et le réseau Cap'Com en partenariat avec l'agence IDcommunes. 65 villes ont été enquêtées par le biais d'un questionnaire et d'entretiens téléphoniques ou en face à face. Les résultats complets peuvent être obtenus sur simple demande à Cap'Com ou téléchargés sur l'espace Presse du site cap-com.org ainsi que sur la page Facebook d'IDcommunes.**

7. Forum mondial des Autorités locales de périphérie à Getafe

10 et 11 juin

Ville et Banlieue représentée à Getafe, banlieue de Madrid, par Gilles Leproust et les élus de Nanterre

extrait du journal Ouest France - vendredi 18 juin 2010

Allonnes

Gilles Leproust défend les services publics en Espagne

Le maire d'Allonnes, Gilles Leproust, a participé en Espagne au 2e Forum mondial des Autorités Locales pour les Périphéries, pour rappeler que les banlieues peuvent devenir aussi de réels leviers d'innovation.

Le maire d'Allonnes, Gilles Leproust, participait la semaine dernière au 2e Forum mondial des Autorités Locales pour les Périphéries, à Getafe, dans la banlieue de Madrid en Espagne. Trois jours de séances plénières et de tables rondes *« pour se faire entendre plus fortement auprès des institutions internationales »*. Un millier de participants et 200 autorités locales des cinq continents y ont assisté.

À l'occasion d'une intervention sur le thème « Les services publics, défi pour les pouvoirs locaux », le vice-président de l'association Ville & Banlieue et 1er vice-président de Le Mans Métropole, a rappelé que *« les villes de périphéries peuvent devenir de réels leviers d'innovation. Parce que nous sommes le cœur même de ce qui constitue la société à venir, une société de la mixité sociale, de l'interculturalité, où nous construisons de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles manières d'habiter »*.

Le droit aux services publics : une exigence forte.

Ce forum a permis aux représentants des villes de banlieue d'échanger sur les difficultés rencontrées : *« Sur Allonnes, le droit aux services publics est une exigence forte. Nous avons pris des arrêtés municipaux pour interdire les coupures d'électricité et de gaz, et les expulsions locatives. »* Plus récemment, c'est la fermeture du laboratoire d'analyse qui mobilise : *« Nous avons déjà une pétition d'un millier de signatures. »* Le maire s'interroge également sur le maintien de médecins libéraux sur la commune dans les années à venir.

Vendredi dernier à Getafe en Espagne. *Le maire d'Allonnes est intervenu sur le thème « Les services publics, défi pour les pouvoirs locaux ».*

11

Vie de l'Association : réunions statutaires et commissions de travail

• **Un bureau** dédié à la sécurité le 8 septembre
Bureau réuni avec des représentants du FFSU et de l'AMGVF après les incidents de Grenoble

• **3 Conseils d'administration**
- 17 février : CA élargi

A l'ordre du jour : les « mal-hébergés » dans les communes, la préparation de l'audition par la Commission Gérin sur le port du voile intégral et le programme prévisionnel 2010
- 31 mars : CA d'arrêt des comptes
- 7 décembre : CA élargi

Débat avec François Pupponi sur le rapport parlementaire de François Goulard et François Pupponi : « Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués : la République impuissante ».

• **Une assemblée générale, tenue lors du colloque de Trélazé le 14 octobre**
Principal changement : c'est une femme, **Catherine Arenou**, maire de Chanteloup-les-Vignes, qui a été élue 1ère vice-présidente, en remplacement de Pierre Cardo qui devient membre de droit du bureau.
Nouveaux élus au bureau: Catherine Arenou, Alain Cazabonne, Marc Goua
Nouveaux élus au CA: Chantal Duchène, Christophe Girard, Rachid Maziane et Saïd Yahiaoui
Création d'une commission Développement durable, présidée par Chantal Duchène, adjointe-au-maire d'Ivry-sur-Seine
Création d'une commission Sports présidée par Gilles Leproust, maire d'Allonnes

• **Un colloque national** à Trélazé (49) les 14 et 15 octobre : « Des banlieues en action, des agglomérations efficaces »

• **Une réunion d'adhérents** le 3 juin consacrée à la sécurité en présence des responsables du FFSU

• **7 réunions de Commissions de travail**
- 4 réunions de la Commission Finances
- 2 réunions de la Commission Politique de la Ville (avec l'AMGVF et l'ACUF)
- 1 réunion de la Commission Développement Durable

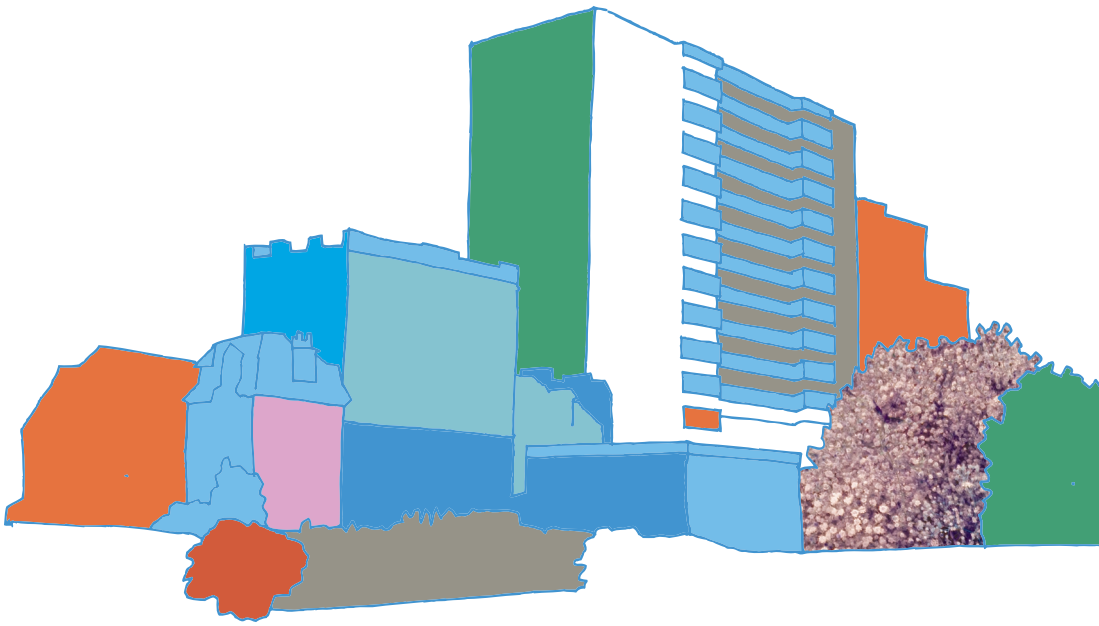

12

Rappel chronologique des activités 2010

• **Mercredi 13 janvier**
Participation de Claude Dilain au bureau élargi de Grandes Villes de France

• **Mercredi 20 janvier**
Commission Finances

• **Jeudi 21 janvier**
2ème audition d'une délégation Ville et Banlieue à l'Assemblée nationale pour la préparation des conclusions de la mission parlementaire, (André Gérin et Eric Raoult), sur le port du voile intégral

• **Mardi 26 janvier**
Commission Politique de la Ville. Partenariat ACUF/Grandes Villes/Ville et Banlieue

• **Mardi 2 et mercredi 3 février**
Entretiens du CERTU à Lyon sur la ville durable. Animation par Ville et Banlieue du débat sur le renouvellement urbain et le développement durable (Renaud Gauquelin)

• **Mercredi 17 février**
Conseil d'Administration élargi
Commission Finances

• **Mardi 23 février**
Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville**, sur le thème de la péréquation

• **Jeudi 25 février**
Audition d'une délégation Ville et Banlieue à l'Assemblée Nationale
par Sandrine Mazetier, rapporteure de la proposition de loi constitutionnelle visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France.

• **Mardi 9 mars**
Participation de Jean-Yves Le Bouillonnec au bureau élargi de Grandes Villes de France

• **Mardi 23 mars**
Commission Politique de la ville. Partenariat ACUF/Grandes Villes/Ville et Banlieue

• **Mercredi 31 mars**
Conseil d'administration d'arrêt des comptes

• **Jeudi 1er avril**
« Assises de la péréquation et de la solidarité territoriale » :
Ville & Banlieue en partenariat avec les Grandes Villes et l'ACUF, en présence de
Gilles Carrez, député, président du Comité des Finances Locales et de
Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville

• **Mardi 27 avril**
Participation de Renaud Gauquelin au CODOR (Comité d'Orientation du Certu) Lyon

• **Jeudi 6 et vendredi 7 mai**
Voyage de l'association sur la rénovation urbaine (quartier du Mirail à Toulouse) et sur les écoquartiers à Blagnac

• **Mardi 18 mai**
Participation de Jean-Yves Le Bouillonnec au bureau de l'association des Maires de Grandes Villes

• **Vendredi 21 mai**
Conférence de presse de Ville et banlieue sur la politique de la ville et la péréquation

• **Jeudi 3 juin**
Réunion des adhérents de Ville et Banlieue
Rencontre avec le FFSU sur la sécurité - Débat sur la politique de la ville

• **Jeudi 10 et vendredi 11 juin**
Participation de Patrick Jarry et Gilles Leproust au FALP à Getafe (Espagne)

• **Mercredi 16 juin**
Réunion entre techniciens de la politique de la ville sur les « 50 sites expérimentaux » des futurs contrats de ville : Ville et Banlieue, Centre de Ressources, Inter Réseau DSU, CNV, AMGVF, ACUF

• **Jeudi 1er juillet**
Participation de l'association à la réunion des partenaires de Paris Métropole

• **Vendredi 2 juillet**
Des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité. SG CIV, GART, Ville et Banlieue

• **Mercredi 7 juillet**
Réunion AMF avec Ville et Banlieue, Grandes Villes, ACUF sur la politique de la ville

• **Jeudi 8 juillet**
Commission Finances

• **Mardi 20 juillet**
réunion avec **Thierry Repentin, sénateur, président de l'USH**

• **Mardi 20 juillet**
audition de Ville et Banlieue par **Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville**, sur les 50 sites expérimentaux de la politique de la ville et sur les avenants aux CUCS.

• **Mercredi 8 septembre**
Bureau de Ville et Banlieue sur la sécurité avec la participation de **Michel Destot président de l'AMGVF** et **Charles Gautier, président du FFSU**
Déjeuner du bureau avec **Thierry Repentin, sénateur, président de l'USH**
Commission Finances

• **Mardi 14 septembre**
Commission développement durable de Ville et Banlieue

• **Mercredi 15 septembre**
Rendez-vous avec **François Baroin, ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat**

• **Mercredi 30 septembre**
réunion au Commissariat général au Développement Durable (CGDD)

• **Mercredi 6 octobre**
Rendez-vous des associations d'élus (Grandes Villes, ACUF, ADCF, Ville & Banlieue)
avec **Benoist Apparu, ministre du logement**

• **Jeudi 7 octobre**
Réunion du CNV sur la péréquation à Rennes, ouverte aux membres de Ville et Banlieue

• **Mardi 12 octobre**
Connaître les besoins en logements, une exigence partagée sur les territoires ?
(USH et les associations d'élus, dont Ville et Banlieue)

• **Jeudi 14 et vendredi 15 octobre**
Assemblée générale statutaire
Colloque à Trélazé « Des banlieues en action, des agglomérations efficaces »

• **Jeudi 5 novembre**
Journée sur les discriminations territoriales organisée par la ville de La Courneuve

• **Mardi 9 novembre**
10ème Forum des Projets Urbains. Villes participantes : Achères, Bondy, CA des 2 Rives de la Seine, Cherbourg-Octeville, Gonesse, La Courneuve, Lomme, Louvres, Noisy-le-Grand, Pantin

• **Mercredi 10 novembre**
Conférence de presse sur le climat. Déclaration des collectivités territoriales avant Cancun

• **Mercredi 17 novembre**
« L'habitat dans les territoires : quelle évolution des politiques et des coopérations ? » colloque USH

• **Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25 novembre**
93ème Congrès AMF. Participation de Claude Dilain au débat "Précarité et politique de la ville"

• **Jeudi 25 novembre**
Forum parentalité organisé par la ville d'Halluin (59)

• **Mardi 1er, mercredi 2 et jeudi 3 décembre**
Enquête réalisée auprès des maires de Ville et Banlieue sur le thème : La communication publique face aux quartiers en difficulté.
Participation de Ville et Banlieue au Cap Com de Reims

Mardi 7 décembre
CA élargi de Ville et Banlieue

• **Vendredi 10 décembre**
Participation au 2ème Forum de Paris Métropole

• **Mardi 14 décembre**
Rencontre d'une délégation de Ville et Banlieue avec **Maurice Leroy, ministre de la Ville**

• **Mercredi 15 décembre**
Participation au Forum du CNV à Gonesse sur la prévention de la délinquance et la sécurité

conception graphique : www.elodiejarret.com

association des maires

VILLE & BANLIEUE

de France

12 rue Popincourt - 75011 Paris

tél. 01 47 00 27 00
fax. 01 47 00 38 36
ville.et.banlieue@wanadoo.fr
www.ville-et-banlieue.org